

Le Petit JOURNAL

Magazine d'informations municipales





Cette réussite se devait d'être mise en exergue dans l'avant-propos de cette édition du Petit journal. A lui seul cet événement représente une part prépondérante du futur de notre ville dans son évolution, son amélioration, voire sa modernisation. Une opportunité donc, que l'on se devait de saisir. Ce que nous avons fait de manière collective avec l'enthousiasme et l'implication totale de tous dans la volonté de mener à bien ce projet visant à dynamiser notre centre-ville, consolider son attractivité et l'adapter aux nouveaux modes de vie.

Cette aventure, représentait un véritable défi que de déposer un dossier inhérent à l'appel à candidature de la commune dans le cadre de l'opération 'Dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux en Bretagne initiée par l'état, la Région, l'établissement public foncier de Bretagne et la Banque des territoires. Un pari en quelque sorte qui s'est avéré

payant, sur les 218 communes candidates et 70 dossiers retenus, la commune pointe fièrement à la 10^{ème} place et peut compter sur une aide globale à hauteur de 800 000€. Ce financement devrait engendrer pour le moins 2 à 4 millions d'euros d'investissement, sous forme d'autres subventions ou engagements.

Un, projet cohérent

Tout d'abord, une étude a été engagée par la commune sur la « revitalisation du centre-ville ». Au préalable le conseil municipal avait validé le choix du groupement de bureaux d'études qui a accompagné les élus dans cette réflexion. Le groupement rassemblait les compétences de quatre structures : la SEM Breizh (Lorient) qui est mandataire, aux côtés de l'agence d'architecture et d'urbanisme ARCAU (Vannes), du paysagiste du Chêne Breton (Vannes) et du sociologue du cabinet de sociologie urbaine Environnement et Société (Concarneau). L'objectif de l'étude urbaine était double. Il s'agissait de mettre en cohérence l'ensemble des projets d'aménagement aujourd'hui en cours ou prêts à l'être pour donner un objectif commun qui

Sa mission a duré 5 mois. Elle s'est concrétisée par de nombreux déplacements sur le terrain, 6 ateliers (4 avec les élus, 2 avec les habitants) et 2 réunions publiques. Une mission qui a été mise à profit pour entendre, écouter, analyser les atouts et les faiblesses de l'actuel centre-ville, avant d'arrêter leurs propositions de fiches d'actions réparties en 3 axes (Attractivité, Espace public et qualité de vie du centre-ville, Déplacements et mobilité) qui ont été rédigées dans le cadre du dossier de candidature.

Des fiches actions établies

Parmi les fiches actions, l'on peut noter l'optimisation des stationnements existants, l'habitat, les espaces publics, les déplacements. Des projets de logements ont été proposés (Cité de la Paix ou quartier des Remparts). Les places de la République et de l'Hôtel-de-Ville mériteraient une restructuration avec apport de végétal. Le cheminement des piétons le long du quai Jacques Leblanc, élargi grâce à un encorbellement au-dessus de l'eau, a retenu l'attention des participants. De même que la refonte totale des parkings de la Cité de la Paix et des Glacis pour désengorger Le Palais à partir d'une optimisation de leur capacité. Le dépôt de marchandises de la



Une éligibilité aux financements en récompense d'un travail collectif

d'asseoir l'attractivité du centre-ville pour les 10 prochaines années. Le projet de territoire a donc été présenté sous la forme d'un Plan-Guide décliné en Fiches-actions opérationnelles et composé de toutes les thématiques qui composent la dynamique du centre-ville allant des commerces, aux modes de déplacement, quelles places données à la voiture, aux vélos, par exemple ? Est-il souhaitable et/ou possible de retrouver des habitants en cœur de ville ? Quelle place du centre-ville tient-il aujourd'hui à l'échelle de la commune mais aussi à l'échelle de toute l'île ? Bien d'autres questionnements ont été développés. Cette réflexion complète et complexe était un préalable incontournable au dépôt du dossier pour l'appel à candidatures porté par la Région Bretagne.

Une concertation conséquente

La municipalité avait souhaité associer le plus grand nombre à cette réflexion qui doit engager l'avenir de Le Palais. Outre l'implication du personnel administratif, celle des élus, Elle a été comblée par une large participation réalisée sur plusieurs mois et de nombreux ateliers participatifs auxquels ont collaboré plus d'une centaine de Palantins. Dans les ateliers citoyens de construction du projet des habitants des 4 communes étaient également présents. Je tiens à les remercier tous, de même que Bernard Portugal, DGS, Stéphane Tinchant, responsable des services techniques, les élus, de même que l'équipe constituée au cours de l'été 2018,, qui était composée de Sandrine Manuset, sociologue, cabinet Environnement et Société; de Céline Olivier, SemBreizh, mandataire; de Matthieu Queau, atelier d'architecture Arcau, et de Bertrand de Tinténiac, Le Chêne Breton, paysagiste.. La qualité de leurs travaux a été unanimement saluée par l'assistance à la présentation au cinéma Rex.

Compagnie Océane, quai Bonnelle, pourrait être transféré au fond de la saline. La mise en réseau de la gare routière des Glacis dont la requalification est déjà engagée, prévoyant la reconfiguration du fonctionnement des bus avec la création de quais devant pour faciliter les échanges multimodaux dans l'environnement des Glacis. Mais aussi créer un ascenseur urbain, pour faciliter son accès et celui au parking des Glacis. Etc.

Belle aventure et résultat positif

Nous pouvons désormais préciser les projets qui seront priorisés parmi les quelques 40 proposés. Les aides font l'objet d'un contrat d'une durée d'un an pour les études et de 4 ans pour les travaux qui seront à réaliser entre 2020 et 2024. Au total avec les autres subventions que nous allons solliciter, ce sont plus de 4 millions d'euros qui seront injectés dans l'économie locale au cours de cette période.

Nous pouvons être fiers de la qualité du travail accompli. C'est une victoire collective remportée grâce à la cohérence de notre projet et à notre volonté d'aller jusqu'au bout de l'aventure.

Quant au mot de la fin, je le dédie aux écoliers, collégiens, lycéens qui dans quelque temps vont reprendre le chemin de leurs établissements scolaires, sous forme d'encouragement à persévérer dans le travail pour que chacun puisse aboutir dans sa réussite personnelle. Bonne rentrée scolaire à tous.

Frédéric Le Gars, Maire de Le Palais
Président de la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer



Lors de l'annonce du 7 juillet, des élus entourés de Palantins tirés au sort et qui ont participé à l'étude cœur de ville. A droite, deux membres représentant de la banque des territoires.

SOMMAIRE

le mot du Maire.....P. 2
 Vie associative ; Chialsa for ever...P. 3
 Carnaval 2019.....P. 4 & 5
 Vie scolaire.....P. 7 à 9
 Le Palais jadis et naguère.....P. 10 à 12
 Actualités.....P. 13 à 17
 Conseils municipaux.....P. 18 à 23
 Travaux et voirie.....P. 24 & 25
 Vie portuaire.....P. 26 & 27
 Activités Médiathèque.....P. 28
 Jumelage Font-Romeu.....P. 29
 Cérémonie Nanie Clément...P. 30 & 31
 Fête nationale 14 juillet.....P. 32 & 33
 Comice agricole 2019.....P. 34 & 35
 Jeux de l'abeille noire.....P. 36

Mairie de LE PALAIS

Impasse de l'Hôtel de ville 56360 LE PALAIS

Tél. 02 97 31 80 16

Courriel : mairie.palais@wanadoo.fr

Site Internet : www.lepalais.fr



LE PETIT JOURNAL Magazine d'informations municipales

N°25 Avril - Mai - Juin - Juillet 2019

Directeur de la publication Frédéric Le Gars, maire

Responsable de la publication :

Tibault Grollemund, adjoint au maire

Secrétaire d'édition :

Jacky Lemaire, conseiller municipal

Credit photos et conception : cellule communication

Imprimé par IMPIMERIE BELLOULOISE Le Palais



Diagnostic et concertation



UN DÉFILÉ «PLEIN SOLEIL»

La 27^{ème} édition du carnaval bellilois s'est déroulée le dimanche 21 avril, sur un nouvel itinéraire, dans les rues d'une capitale îlienne envahie pour l'occasion par une population venue en nombre voir et complimenter les «carnavaleux». C'était une première en ce week-end de Pâques. Le temps aussi avait revêtu ses atours à même d'ouvrir une parenthèse très ensoleillée pour offrir un large sourire en

hommage au printemps. L'opportunité était belle pour tout à chacun de laisser un peu ses soucis de côté pour profiter du moment présent, celui du carnaval qui déversait sa cargaison de bonne humeur à travers les rues de la ville. Un cortège chamarré qui recelait l'originalité, la beauté, l'humour, le faste des couleurs à travers les chars et les costumes individuels. Sans conteste une recherche calculée dans la composition

des thèmes et un gros travail pour passer de l'idée à la réalisation concrète et qui, au final, ont été synonymes de succès à mettre à l'actif des organisateurs, sous la houlette de Sophie Hazo, la présidente et des nombreux bénévoles de l'association «Belle-Île Carnaval». De quoi mettre en appétit la curiosité des nombreux spectateurs qui s'étaient massés sur le parcours en ville transformée en champ de bataille, celle des

REMERCIEMENTS

Pour l'association «Belle-Île Carnaval», la présidente, Sophie Hazo, ici en pleine action sur le terrain, ne cache pas la satisfaction du staff, « le carnaval 2019 a été un très bon cru. Le soleil aidant, la joie, la gaieté et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Un grand merci à tous les bénévoles, sans qui rien ne pourrait se faire pour la mise en place d'une telle organisation. C'est grâce à vous que cette 27^{ème} édition a été une belle réussite. Merci aux carnavaliers qui ont su mettre l'ambiance. Merci à la municipalité et tous les intervenants de la mairie, Police municipale et services techniques pour leur implication dans le bon déroulement du défilé.

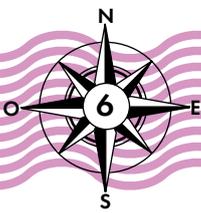




Pendant le défilé...







À PROPOS DES DANGERS DOMESTIQUES



Le vendredi 26 avril, s'est déroulée une animation autour de la prévention des risques domestiques. Une association, en lien avec la MSA, est intervenue auprès des classes de Mesdames Brèche et Poirier-Lavarec.



Les élèves de la grande section au CE2 ont participé à des ateliers autour des différentes pièces de la maison : cuisine, salon, chambre, salle de bain, jusqu'au jardin. Par petits groupes, chacun était amené à repérer les dangers potentiels, et à échanger autour de la prévention pour éliminer ces risques. Pour clore l'intervention, ont été remis aux élèves, un diplôme des carnets ludiques reprenant les règles élémentaires de sécurité.



ÉCOLE STANISLAS POUÏET UNE JOURNÉE DE LA PLAGÉ RÉUSSIE



Le dimanche 5 mai, s'est tenue la 2^{ème} édition de «La journée de la Plage», aux Grands Sables. Dans le cadre de la démarche «Éco-école», une chasse aux trésors de mer et sensibiliser enfants et parents à la biodiversité.

Cette découverte était suivie l'après-midi d'un concours de châteaux de sable et de parcours de billes, organisés par l'Amicale laïque de Le Palais. C'est une centaine de personnes qui s'est réunie pour profiter d'un beau soleil printanier, et rivaliser d'originalité pour réaliser la plus belle construction de sable : châteaux traditionnels, mais également dragon, sirène, tortue, pyramides, bonhomme ou encore une carte de l'île en volume !

Petits et grands pouvaient se restaurer sur place : des grillades, des salades, des gâteaux et des boissons fraîches étaient au rendez-vous.»



MATERNELLE : DÉCOUVERTE DE LA PRÉHISTOIRE

Cette année, la classe de TPS/PS/MS a travaillé sur le thème de la préhistoire. Gérard Musch est intervenu 2 fois auprès des élèves (6 et 17 mai) afin de leur parler de Belle-Île à l'époque préhistorique. Il leur a montré des objets découverts sur l'île et leur a également expliqué le mode de vie des hommes préhistoriques, à l'aide d'une maquette qu'il a fabriquée. En classe des ateliers ont été mis en place en lien avec ces rencontres: Confection de bijoux avec des coquillages, peintures rupestres, modelage d'argile... Pour terminer ce projet en beauté, une sortie à Carnac a eu lieu le 14 juin et a permis aux enfants de découvrir les alignements de Kermario et de s'initier aux gestes de la préhistoire : polir des silex, moulin du blé pour obtenir de la farine, découvrir des outils et instruments de musique de l'époque et même lancer des sagaies à l'aide de propulseurs. Les petits apprentis archéologues ont pu déambuler entre les menhirs sous le soleil de Carnac et savourer un pique-nique bien mérité! Cette sortie a été financée par l'amicale laïque et également grâce aux 200 euros remportés par la classe aux «trophées de la vie locale» organisés par le Crédit agricole.





COLLÈGE SAINTE-CROIX

SI ON PARLAIT DES ADDICTIONS...



Le 26 avril, le docteur Emmanuel De Poix est intervenu au collège Sainte-Croix pour informer les collégiens de 3e, 4e et 5e sur les différentes addictions et leurs conséquences. Devant un auditoire très attentif, le médecin a clairement expliqué le danger de toutes les addictions concernant le monde de l'adolescence : écrans, drogues, tabac, alcool..... les élèves ont été convaincus< ;

AVANT-GOÛT DU COLLÈGE POUR LES ÉLÈVES DU CM2



Vendredi 3 mai en fin d'après-midi, le collège ouvrait ses portes aux élèves de CM2 accompagnés de leurs parents. Les enfants étaient venus découvrir leur futur lieu de travail pour l'année scolaire 2019-2020. Pendant que les futurs élèves visitaient les locaux accompagnés des jeunes déjà scolarisés au collège, les parents pouvaient se renseigner sur le fonctionnement de l'établissement auprès du directeur Guy Bénarouche, et des professeurs qui recevaient les futurs collégiens dans leurs classes.

CARREFOUR DES MÉTIERS



Le 27 avril, les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du collég se sont exceptionnellement levés de bonne heure pour assister au carrefour des métiers organisé dans l'établissement. Auparavant, ils avaient choisi les métiers qu'ils voulaient découvrir. Parents, enseignants et les jeunes eux-mêmes se sont activés pour inviter des professionnels à venir présenter leur métier. Ce sont 17 personnes et autant de métiers qui ont été présentés au cours de la matinée. Les jeunes pouvaient rencontrer deux d'entre-eux pendant 45mn et ont pu poser toutes les questions qui leur tenaient à cœur et qu'ils avaient préparées avec leurs professeurs principaux. La matinée intégrée dans le parcours avenir a été un grand succès et a été enrichissante pour les jeunes mais aussi pour les adultes.

THÉÂTRE EN ANGLAIS



Pour la deuxième année consécutive, Suzy Taylor, comédienne britannique de la compagnie V.O est intervenue au collège Sainte-Croix. Les élèves de quatrième ont participé à différentes activités théâtrales en anglais (jeux d'expression orale, création de sketch, etc.). Ils ont pu mettre à profit leurs acquis de la langue de Shakespeare tout en s'amusant.»



UNE MARCHÉ DE FRATERNITÉ



UN NOUVEAU LOGO

Les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} du collège Sainte Croix ont été invités par leur professeur d'arts plastiques à créer le nouveau logo du collège. Ils ont suivi toute une démarche pédagogique les amenant à comprendre le principe de réalisation et les contenus nécessaires à la réalisation d'un logo, puis chacun a pu donner libre court à son imagination. Un vote auprès des jeunes, de leurs parents et des adultes de l'établissement a permis de faire le choix. «Le résultat, mélange du travail de 2 élèves est très satisfaisant et donne un peu de modernité à la communication du collège. Je vous laisse juges !!», a indiqué le directeur.



Les collégiens ont terminé l'année par un moment de convivialité sous forme d'une marche de fraternité entre Le Palais et Locmaria reprenant ainsi une ancienne coutume des établissements catholiques de l'île. A cette occasion, les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, associés aux CM2 de l'école Sainte-Anne, ont parcouru plus de 11 km, en s'arrêtant aux 8 calvaires qui se dressent le long de la route. L'occasion pour collégiens et écoliers d'invoquer un monde meilleur pour tous. Un pique-nique à mi-parcours a permis à chacun de se défouler, de récupérer et d'échanger avant de reprendre la route. La journée s'est terminée pour les jeunes pèlerins à l'église Notre-Dame de Locmaria.



COLLÈGE MICHEL LOTTE LA «ZÉTÉTIQUE» AVEC THOMAS DURAND



Thomas Durand, docteur en biologie végétale, vient d'écrire « Quand est-ce qu'on biaise ? », un livre sur la « zététique », synonyme de « pensée critique » ou l'art du doute nourri par la pensée scientifique, qu'il a présenté au Salon du livre de Quiberon le week-end du 27 et 28 avril. Lundi 29 avril, au matin, Thomas Durand

est venu faire une intervention pour les 4e du collège Michel Lotte, à Palais, sur les thèmes de la télépathie et de la zététique. Blogueur avec « La menace théoriste » et YouTubeur scientifique, sa chaîne, « La tronche en biais », compte 105 000 abonnés.

L'art du doute

Il présente la zététique : « C'est l'art du doute, nourri par la méthode scientifique. Le refus de toute affirmation dogmatique, mais aussi une autodéfense contre les idées reçues, les fausses évidences, les illusions sensorielles, les raisonnements erronés... tous ces pièges que nous tend notre cerveau. L'intelligence n'immunise pas contre

l'erreur. Quand nos neurones sont biaisés, nous n'avons aucun moyen objectif de le savoir. Alors il faut apprendre à douter ». Un sujet difficile à appréhender, mais l'intervenant a une approche personnelle basée sur l'humour qui lui permet de passionner et de transmettre aux jeunes collégiens l'art du doute.

FORUM DES MÉTIERS POUR LES ÉLÈVES DE 4^{ème}



Les élèves de 4^{ème} ont participé le mardi 4 mai à une journée de visites consacrée au Parcours Avenir. Ils se sont rendus au forum des métiers qui se tenait cette année à la Salle Émeraude à Locoal-Mendon. Ils ont pu y interviewer des professionnels pour mieux connaître les filières d'orientation et les exigences du monde professionnel.

Ils se sont ensuite rendus au lycée Bertrand Duguesclin à Auray pour découvrir les formations disponibles dans ce lycée des métiers d'arts et les modalités de recrutement propres à cet établissement.

Dans l'après-midi, ils sont allés à l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne Sud et à l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur de Lorient pour avoir une présentation de l'enseignement supérieur.

ÉCOLE STANISLAS POMET LES FUTURS COLLÉGIENS REÇUS PAR LES ÉLUS



La fin de l'année scolaire a été l'occasion pour les élèves de CM2 de l'école publique Stanislas Poumet d'un temps de rencontre avec le maire et des élus ainsi que leur futur principal. Au Réduit B, la promotion essentiellement masculine était accompagnée de leur directrice Nolwen Geffray et des enseignants. Chaque élève a reçu des mains de Martine Collin, adjointe aux affaires scolaires un livre du

ministère et une calculatrice de haute technologie offerte par la municipalité. Après le discours d'encouragement de Frédéric Le Gars parents et enfants ont pu partager un verre de l'amitié avec en toile de fond les vacances





ÉCOLE SAINTE-ANNE

LE TEMPS DE LA RETRAITE POUR ANNIE LUCAS (ATSEM)

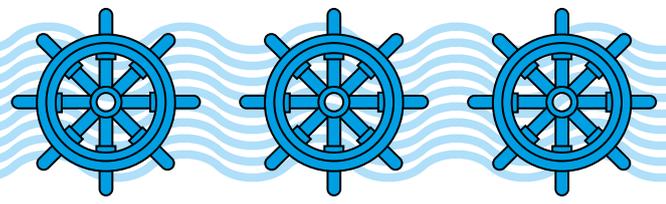
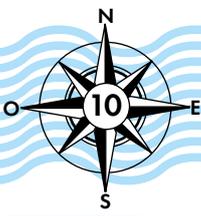


Mardi 2 juillet, à 18 h, toute l'école Sainte-Anne a fêté le départ à la retraite d'Annie Lucas, agent spécialisé des écoles maternelles (Asem) depuis 1991. Un grand moment d'émotion pour Annie et tous ceux qui ont eu le bonheur de travailler avec elle.

« Une collègue efficace, sachant accueillir les nouveaux avec tact. Annie organisait tout avant qu'on la sollicite

et a formé beaucoup de stagiaires au fil des ans », souligne Marie-Claire Granger, ancienne directrice de l'école. Le président de l'Ogec, parents, anciens élèves et ceux d'aujourd'hui, anciens collègues, tous ont exprimé leur gratitude pour le travail effectué et le service rendu pendant toutes ces années de présence à l'école. À la question, « qu'allez-vous faire à présent en tant que retraitée ». La réponse a été, « Je vais profiter de mon mari, mon fils, mes petits-enfants et je vais visiter la Bretagne », ajoutant « mais je serai toujours là pour donner un coup de main si l'on a encore besoin de moi ».





NOMS DE RUES



Le choix des noms de rues n'est jamais innocent mais correspond aux préoccupations d'une époque. Nous suivrons les motivations qui expliquent ceux de Palais. Quatre moments principaux fixent les grandes lignes de la toponymie palatine, seulement légèrement modifiée par la suite.

Premier moment : le plan d'alignement de 1842.

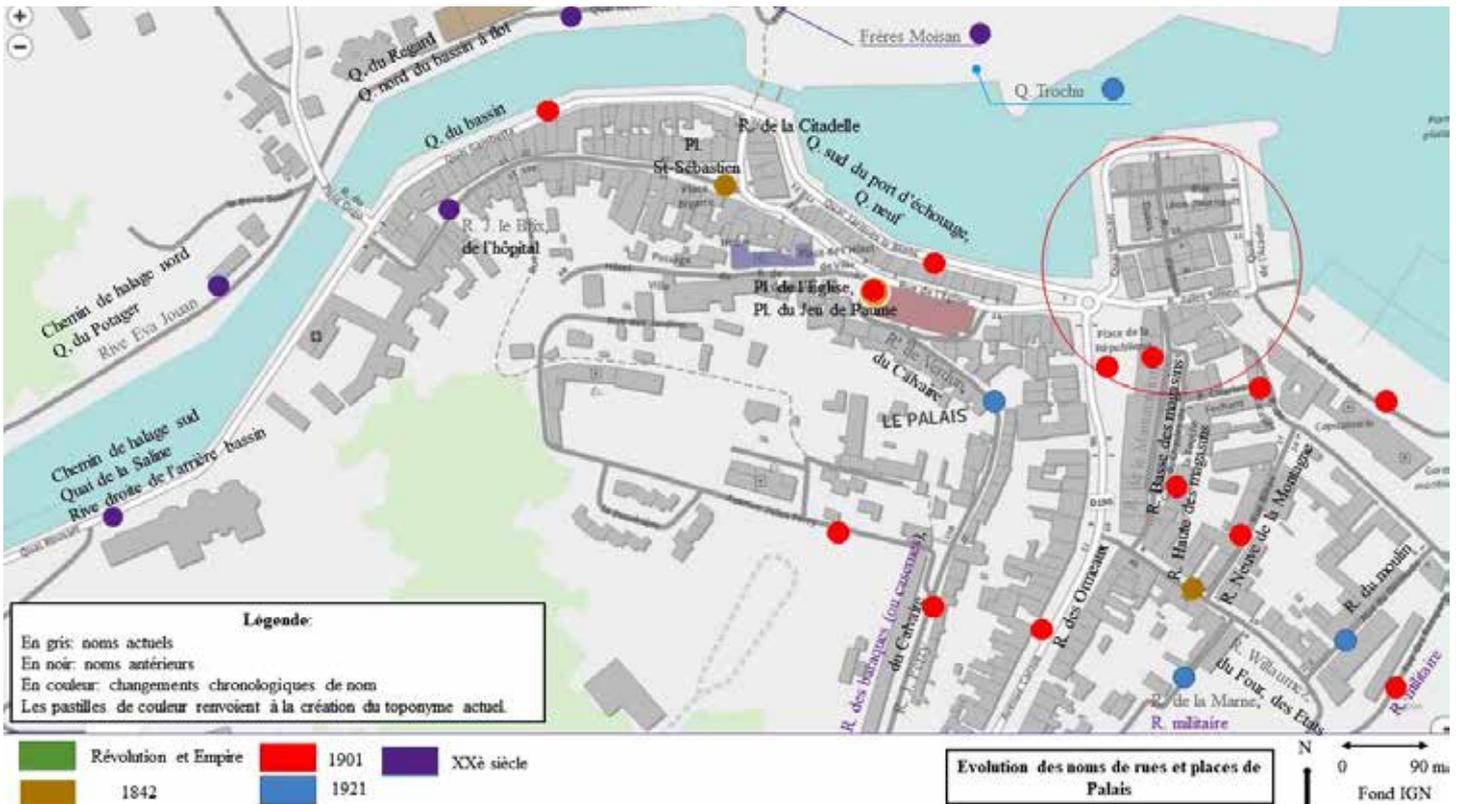
Dans le contexte de l'élaboration du premier cadastre terminé en mai 1839 et d'un plan d'alignement de la ville, le maire, M. le Guével de la Combe, expose au Conseil municipal le 6 novembre 1842 « que d'après les instructions pour l'établissement du plan de la ville il faut que toutes les rues et places de la ville aient une plaque

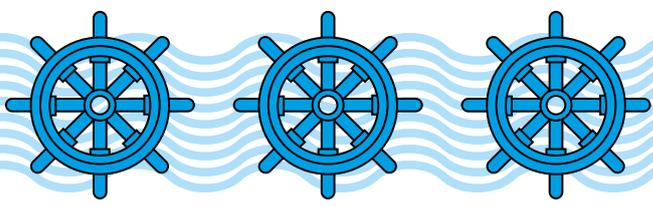
sur laquelle sera écrit le nom de la place ou de la rue. » La délibération permet de connaître les noms utilisés jusqu'alors mais ne disposant pas de dénominations officielles.

La séance s'introduit par la proposition de rebaptiser deux rues. « [Le maire] propose au conseil de saisir cette circonstance pour honorer la mémoire de Monsieur le lieutenant-général Bigarré né en cette ville du Palais (...) en donnant son nom à la place Saint-Sébastien laquelle prendrait à l'avenir le nom de Place Bigarré. Le maire propose aussi au conseil (...) de donner à Monsieur le baron Willaumez, vice-amiral en retraite, pair de France (...) né en cette ville de Palais le 7 août 1761 (...) la vénération que lui portent les Bellilois, la rue du Four dans laquelle il est né cessera de porter ce nom et prendra à l'avenir le nom de rue Willaumez (Pastilles marron sur les cartes). Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Le conseil adopte ensuite les noms des rues et des places ainsi qu'il suit.»

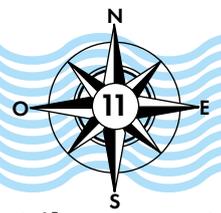
A part deux exceptions concernant deux enfants du pays et dont la longue carrière sous divers souverains ne peut heurter personne, le conseil reconduit la toponymie existante. (En noir sur les cartes)

L'ancienne toponymie maintenue ne comprend que peu de noms propres sauf la ruelle Mercier, et demeure très descriptive en s'inspirant du relief (la Montagne, l'Escalier, les Sables) ; de bâtiments (L'église, l'hôpital, la citadelle, le calvaire, la chapelle Saint-Sébastien, des magasins). Mais la chapelle disparaît vers 1696, le calvaire en février 1794. Quant aux fours et aux Etats (de Bretagne) ils laissent place à la maison natale de l'amiral Willaumez. Auparavant la politique pointait avec la place de la Liberté (actuelle place de la République) sous La Révolution, la mise en valeur d'officiers du Génie sous le Consulat et l'Empire (Quais Vauban et Marescot) ou de la personne du roi (Rue Royale ou l'éphémère Place Charles X).





LE PALAIS JADIS ET NAGUÈRE



Quartier des Sables
Agrandissement

Quatrième moment : la Première Guerre mondiale.

Outre les démarches pour édifier un monument aux morts à l'image de nombreuses communes, le conseil municipal, le 18 décembre 1921, baptise des rues rappelant le conflit et inclut des personnalités méritantes mais oubliées lors des précédentes nominations : Jean-Louis Trochu et Pasteur. (Pastilles bleues)

Des attributions diverses.

L'agrandissement de la ville, notamment après la Seconde Guerre, crée de nouvelles voies. Des personnes ayant œuvré à divers titres pour la commune apparaissent alors dans une chronologie discontinue : d'anciens seigneurs (Nicolas Fouquet en 1944) ; des écrivains (Eva Jouan en 1987) ; des musiciens (Albert Roussel en 1985) ; des résistants en 1939-45 (Les frères Moisan en 1988), etc. Bien que n'ayant pas vécu dans l'île mais originaire de Baden, Joseph le Brix, gloire de l'aviation naissante et décédé lors

Deuxième moment : les aménagements portuaires du milieu du XIX^e siècle.

La construction de quais dans le port d'échouage vers 1840 puis celle du bassin à flot terminée en 1844 et de son quai nord en 1860 rendent nécessaire de nommer ces nouveaux lieux. On utilise là aussi des expressions descriptives.

- La rive sud du port se nomme d'abord quai neuf puis quai sud du port d'échouage.

- La rive sud du bassin à flot s'appelle quai du bassin à flot puis de l'hôpital quand la rive nord devient le quai du Regard.

- La Saline occupée par les chantiers navals et les corderies connaît d'abord un chemin de halage nord et un chemin de halage sud transformés ensuite en quai du Portager et quai de la Saline. Tous ces noms évocateurs disparaissent lors des changements suivants.

Troisième moment : la délibération du 10 novembre 1901 approuvée par décret présidentiel du 21 avril 1902.

Les travaux de construction de l'avant-port (1882-1892) imposent la création d'une nouvelle rue pour traverser plus aisément le quartier des Sables. Le contexte politique national et local bruisant de querelles entre la municipalité présidée par M. Serre et le curé à propos de la reconstruction de l'église et de l'avenir des écoles libres entraînent une révision importante de la toponymie qui reflète la couleur politique de la municipalité.

« La commission (...) pour l'étude de la dénomination de certaines voies nouvelles et pour les modifications de noms d'anciennes rues ou places de la ville » propose des noms « qu'il vous est loisible de discuter ou de modifier après un nouvel examen et nouvelle discussion en séance. » (Pastilles rouges). MM. Bonnelle et Journault rappellent la construction de l'avant-port ; MM. Ferry, Gambetta, Simon illustrent la vie politique mouvementée de l'époque.

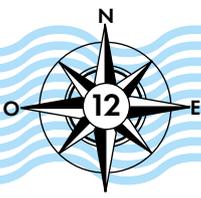
du raid aérien Paris-Tokyo le 12 septembre 1931 remplace la rue de l'hôpital le 11 septembre 1932. (Pastilles mauves)

La toponymie reflète de manière cohérente l'histoire belliloise. Lorsque le Préfet avertit la municipalité le 16 décembre 1951 que l'Institut de la Statistique propose la révision du nom du canton de Belle-Île-en-Mer en « canton de Le Palais », le conseil unanimement réclame le maintien de « canton de Belle-Île-en-Mer », « appellation de tous temps qui correspond à une réalité géographique et à une tradition historique. » Mais d'autres préoccupations concrétisent cet intérêt pour la géographie et l'histoire : « Belle-Île-en-Mer est plus connue que le Palais et un changement d'appellation serait préjudiciable à l'économie de l'île surtout du point de vue touristique. »

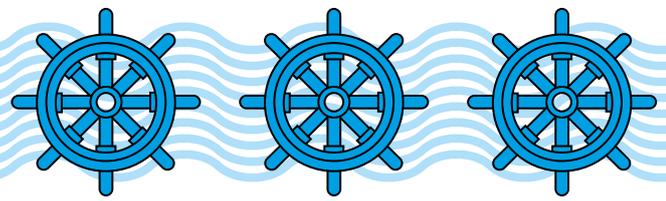
Patrick Jonveaux

Références

Archives Départementales du Morbihan 4 S 1253 et 1254
Archives Municipales de Palais : registres de délibérations
Archives Municipales de Palais : Atlas l'alignement de la ville de Palais 1844



LE PALAIS JADIS ET NAGUÈRE



La confluence des vallons de Bordilla et de Bordustart forme une ria de près d'un kilomètre dans laquelle s'installe le port de Le Palais. Au fond de la ria, une zone longtemps indécise entre terre et mer porte le nom de Saline. Que peut justifier ce toponyme ? (§1) Actuellement bien endormie, la Saline fut active grâce aux chantiers navals et à leurs activités connexes (§2). L'industrie navale laisse place à l'industrie touristique lorsqu'elle devient un hivernage pour les navires de plaisance (§3).

I) Une saline rapidement abandonnée. Document n°1.

Le comte de Fouquet, petit-fils du surintendant, demande fin décembre 1715 la permission « à l'effet d'établir une saline au bout du havre. » Le Génie examine le projet qui affaiblirait la défense « si on venait par la suite à exécuter le projet que feu M. de Vauban a fait à Belle-Isle en l'année 1683 pour envelopper le bourg » et nuirait au curage du port par effet de chasse grâce aux eaux des vallons retenues. Toutefois le Génie accorde la permission l'année suivante. L'inventaire de l'échange de 1719 décrit une saline déjà élaborée. Elle s'étend sur environ sur 1 000 m² et comprend 100 œillets. Un paludier l'exploite pour le compte du seigneur. Si l'inventaire décrit une saline qui « produit abondamment du sel », des rapports plus tardifs évoquent une exploitation qui « coûte plus de dépenses qu'elle rapporte de profit. » Les eaux douces apportées par les vallons et l'ombrage la rendent peu rentable aussi l'exploitation s'arrête vers 1750.

Document n°1. La saline en 1723. On distingue les œillets où se cristallise le sel. Service Historique de la Défense, 1 VH 282

Le fond de la saline demeure inculte et on préconise de « convertir ce terrain infecte et inutile et préjudiciable à cet hôpital en un lieu d'agrément et de délices en le comblant et le couvrant d'arbres. » Les travaux de comblement s'interrompent sous la Révolution, la chaussée et le pont de pierre devant l'hôpital démoli pour remettre en eau la saline afin de créer un fossé défensif.

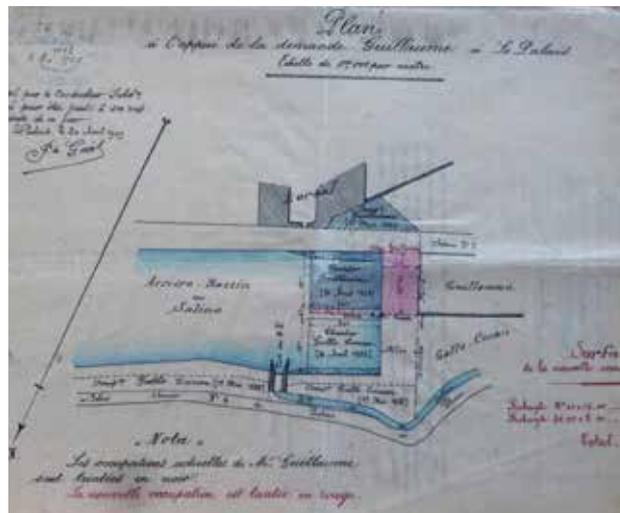
II) Une zone industrielle

Le fond, asséché en 1826, forme le « terre-plein de la saline » conservé par le Génie pour construire une enceinte fortifiée. Il le concède temporairement aux Ponts & Chaussées en 1837 qui le surélèvent et l'aménagent pour le lancement des navires, le radoubage des petites embarcations, le débarquement de matériaux des chantiers de l'administration et l'hivernage. Les eaux des vallons sont détournées et canalisées par le « ruisseau de la Saline. » Les Ponts & Chaussées l'achètent en 1868.

Document n°2. Chantiers au fond de la Saline
Les preuves écrites de la présence de chantiers navals sont anciennes ainsi en 1783 le charpentier Etienne Illiaquer y travaille. Sans évoquer la succession des chantiers depuis le XVIIIe siècle esquissons le paysage à la charnière des XIXe et XXe siècles. On peut imaginer le bruit, les odeurs et le fourmillement régnant à la Saline (Document n°2). Sur « le plan à l'appui de la demande Guillaume » (Document n°3) figurent deux chantiers mitoyens, Guillaume et Gallo-Conan, employant à eux deux en 1884 41 ouvriers et 11 apprentis. Sur la rive de l'hôpital s'étend la corderie Ordroneaux qui utilise une voie Decauville de 0,80 m pour fabriquer des cordages

il était une fois... LA SALINE

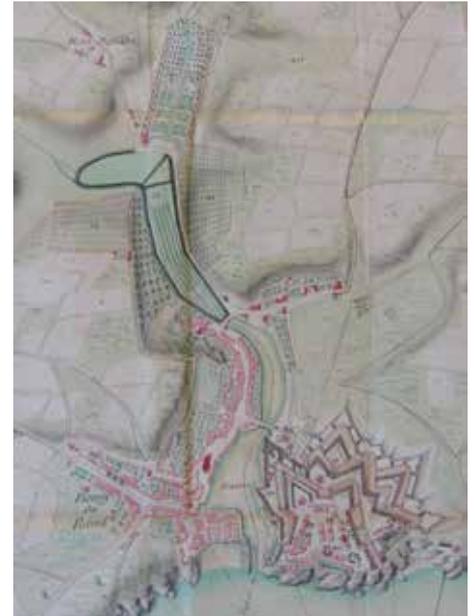
mécaniques. L'autre rive sert de parc pour les bois. Ouverts à tout venant « les miséreux ramassaient les débris de l'ouvrier mais c'est devenu un pillage pendant les heures de repas, le soir, la nuit. Les constructions en cours sont prises d'assaut et tout le bois, outils, maintenant les épontilles sont enlevées, les chevalets jetés à terre et brisés. » Conan-Gallo demande en 1909 l'autorisation de clore son chantier car ses interventions lui valent des insultes et jets de pierres



et les rares interventions de la gendarmerie demeurent sans effet.

La cale de radoub, loin d'être stable, réserve des surprises. Le travail des ouvriers charpentiers est « extrêmement pénible vu que le terrain est très vaseux » et en avril 1872 lors du « lancement d'un navire de 35 tonneaux, les traverses placées sous le berceau du navire se sont enfoncées dans la vase de la moitié de leur épaisseur et ont arrêté l'opération qui n'a pu avoir lieu que 24 heures plus tard et à grand peine. 5 » Le conseil municipal demande de maçonner la cale.

Document n°3. Les chantiers Guillaume en 1909. Archives départementales du Morbihan 4 ES 202



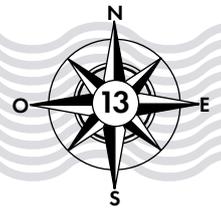
Entre la Saline et le bassin à flot, une passerelle fixe oblige les navires à démâter. L'installation d'un pont tournant en 1871 facilite l'accès aux chantiers et permet leur développement.

En 1914, le chantier Gallo-Conan « dans l'impossibilité d'acquiescer les relevances exigibles » ferme et le chantier Guillaume occupe ses emprises. L'activité décroît au cours des années vingt et Guillaume ferme à son tour avec la corderie Ordroneaux. En 1934 « les chantiers sont complètement abandonnés et cet arrière bassin ne sert plus qu'à abriter quelques bateaux réformés qui n'attendent que la démolition. » Demeure de nos jours sur la rive Eva-Jouan l'atelier Guillaume qui domine le pont-basculant.

III) Une zone d'hivernage
« Inutilisée depuis longtemps » le conseil municipal envisage son comblement en 1967. Simultanément les aménagements de l'avant-port destinés laisser davantage de place aux courriers réduisent fortement le mouillage des plaisanciers. Le président du Yachting-club émet l'idée de les accueillir dans la Saline. La reconstruction du Pont-Orgo sous la forme d'un pont levant en 1971 permet la transformation en bassin d'hivernage à la fin des années soixante-dix. Disparaissent alors les chercheurs de bug mais le retour d'un chantier renoue avec la tradition.

Patrick Jonveaux





SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLE-ÎLE-EN-MER UN RÉEL BESOIN DE RENFORTS



De gauche à droite : Thierry Laléous, trésorier ; Patrick Jonveaux, vice-président ; Annick Samzun, secrétaire ; Véronique Bertho, adjointe à la secrétaire et au trésorier ; Jacques Tomine, vice-président ; et François-Xavier Coulon, président de la SHBI.

S'inscrire dans le temps est la principale préoccupation de la Société historique de Belle-Île-en-Mer (SHBI) évoquée lors de sa dernière assemblée générale qui a eu lieu le 11 juillet.

Une activité soutenue

L'association est forte de 243 membres, dont 229 ont acquitté une cotisation de 30 €. « 31 visites de sites variés ont été organisées, au profit de 1 205 personnes, dont 634 payantes. Les adhérents à l'association étant dispensés du prix du billet d'accès à 3 € », a précisé François-Xavier Coulon, président de la structure. Jacques Tomine, vice-président, a évoqué « les nouvelles découvertes de vestiges de la dernière guerre sur le territoire, ainsi que les nouvelles pièces qui ornent à présent l'abri infirmerie de la Porte Vauban, dont l'intérêt de la visite s'accroît d'autant ».

Un ouvrage sur Sauzon

La nouvelle saison à venir devrait être marquée par la sortie, enfin, du livre sur Sauzon, « l'Arlésienne, qui devrait être édité pour Noël ».

Les livres récemment édités connaissent un réel succès et leur vente participe aux recettes de l'association, même si le dernier exercice révèle un déficit de 4 481 € (dépenses : 28 391. Recettes : 23 910), du, en très grande partie, à l'acquisition d'un photocopieur. « Mais notre association a

de l'argent de côté ». Pour mieux exploiter le fonds documentaire, Patrick Jonveaux a fait un appel aux adhérents « pour qu'ils renforcent l'équipe, réduite, en charge des recherches. Nous disposons de 19 010 références et de plus de 13 000 photos. Ce fonds, important, s'il est inventorié, n'est pas totalement travaillé. Nous devons transmettre notre savoir-faire afin d'assurer la relève. »

Il a également proposé que les travaux qu'ils avaient réalisés pour présenter l'île au temps de Fouquet à l'association des Amis de Vaux le Vicomte qui a finalement annulé son déplacement, fassent l'objet d'un cycle de conférences.

Le mandat de quatre membres du conseil d'administration arrivait à échéance ; Lucette Leroy n'a pas souhaité se représenter ; contrairement à Régine Thomas, Maximilien Nollet et Anne Soizic Lorho, qui ont été élus à nouveau.

Rappelons que la Société historique de Belle-île-en-Mer apporte une précieuse collaboration à l'édition du Petit journal communal à travers d'excellents articles sur la vie palantine dans la rubrique « Le Palais jadis et naguère » qui sont très appréciés des lecteurs. L'équipe de la rédaction se devait donc de relayer dans nos colonnes l'appel à renforts de ses responsables.

TOURNAGE D'UN TÉLÉFILM « MEURTRES À BELLE-ÎLE »

En avril, France 3 a tourné sur l'île un des épisodes de sa collection de téléfilms policiers, qui se déroulent dans des villes et régions différentes. « Meurtres à... » est une collection qui a été lancée en 2013 par France 3, avec Meurtres à Saint-Malo.

Le producteur, Pierre Sportolaro, était venu au préalable sur place, avec Olivier Guedj, directeur de production, et Franck Jolivel, régisseur.



De gauche à droite : Martine Collin, adjointe au maire ; Pierre Sportolaro, producteur ; Thibault Grollemund, premier adjoint au maire ; Charlotte de Turckheim ; Nicolas Gob et Frédéric Le Gars, maire de Palais.

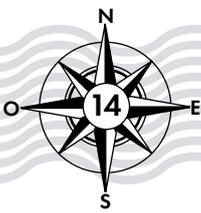
Le tournage s'est effectué du 1er au 26 avril et une soixantaine de personnes, comédiens et techniciens ont résidé sur l'île », a précisé Pierre Sportolaro, le producteur. Ce qui représente un impact économique non négligeable, en termes d'hébergement, de location de voitures et d'appuis techniques. « Sans compter l'équipe qui a procédé aux repérages en mars dernier. ». D'autant que ce sont 140 figurants locaux qui ont été recrutés pour ce téléfilm 100 % bellilois.

Des retombées économiques, certes, mais aussi notoriété et promotion du territoire dans une série très regardée et appréciée. « Tout s'est remarquablement passé, du début à la fin... Si ce n'est, peut-être, la météo qui nous a contraint à modifier des plans de travail ! »

Les comédiens ne tarissaient pas d'éloges sur la qualité de leur séjour. Notamment Charlotte de Turckheim et Nicolas Gob, les deux acteurs principaux, qui, tous deux, ont découvert l'île. « Le territoire présente une des plus belles côtes qu'il nous a été donné de voir, surtout au début du printemps. » Le scénario intègre la colonie pénitentiaire, dont le site et l'histoire ont beaucoup touché les acteurs. « Nous reviendrons. » Charlotte de Turckheim s'apprête à tourner la suite d'une comédie créée il y a quatre ans, Mince alors, qui sortira à l'automne. Quant à Nicolas Gob, il va tourner la troisième saison de L'art du crime. Par ailleurs, il sera à l'affiche d'un long-métrage dans lequel il tient le rôle principal. Ce film sortira le 8 mai et s'intitule Les crevettes pailletées.



La perception devenue la gendarmerie pour les besoins du film



GENDARMERIE UNE ACTIVITÉ EN HAUSSE

L'inspection annuelle de la brigade autonome de gendarmerie de Le Palais par le lieutenant-colonel Antoine Cassar, commandant la compagnie de Lorient s'est déroulée le 23 avril 2019. Pour l'occasion les gendarmes avaient organisé une réception des élus des quatre communes, des représentants de la police municipale, des Sapeurs-pompiers et des retraités de l'arme. La commune de Le Palais était représentée par le maire Frédéric Le Gars, Jean-Luc Guennec, adjoint aux travaux et au port et Georges Mignon conseiller municipal délégué au villages.

Un bilan conséquent

L'adjudant-chef François Prime, commandant la brigade, a fait une rétrospective des activités de l'année 2018 sur la circonscription insulaire. « Nous avons de nouveau eu une année chargée sur tous les fronts, tant en terme d'activité judiciaire qu'en terme d'interventions. Nous sommes donc intervenus à 389 reprises sur l'île, soit 27 interventions de plus qu'en 2017 et 84 de plus qu'en 2016. Notre activité ne faiblit pas, bien au contraire : 213 interventions sur la commune de LE PALAIS (+ 8) soit 55 % de notre activité ; 71 interventions sur la commune de SAUZON (+ 5) ; 64 interventions sur la commune de BANGOR (+ 9) ; 41 interventions sur la commune de LOCMARIA (+ 5). Dans le top 5, nous avons les tapages, les accidents de la route, les violences, les incendies et les divagations d'animaux. 38% de nos interventions se sont déroulées la nuit, sollicitations nocturnes moins importantes qu'en 2017 (45%) ; 39 % de nos interventions ont eu lieu durant les mois de juillet et août

Évolution de la délinquance

« Nous n'observons pas d'explosion de la délinquance à Belle île en mer. Après un léger pic en 2017, on retrouve une certaine stabilité de la délinquance. L'unité est amenée à constater en moyenne, sur ces 5 dernières années, entre 190 et 200 délits par an. L'affluence touristique estivale génère toujours un peu plus d'atteintes aux biens. La saison représentant en moyenne 35 à 40 % de l'activité judiciaire. A nouveau nous constatons énormément de vols de vélos et de petits vols que je qualifierais « opportunistes » souvent dus à l'insouciance des propriétaires. (véhicule laissés ouverts - vélos non attachés - oublis d'affaires personnelles) La délinquance, qui est essentiellement locale et saisonnière, reste plutôt bien maîtrisée.

Faits majeurs et sensibles

« Ils sont très souvent résolus. Je citerais notamment : Au mois d'avril, le vol de deux véhicules sur l'île dont l'un a fini incendié. L'individu a été interpellé à Quiberon à la sortie du bateau alors qu'il tentait de prendre la fuite.

Fin avril, suite à une longue enquête concernant un trafic de drogues dures menée conjointement avec la brigade des recherches de Lorient, une vaste opération d'interpellations et de perquisitions a été menée sur le continent et sur l'île. L'opération a permis

de mettre fin à un important trafic international de drogues - 4 kg 5 d'héroïne, de la cocaïne, du cannabis et près de 6 000 € en numéraires ont été saisis. Je félicite l'ensemble des militaires de l'unité ayant travaillé sur ce dossier, mon adjoint l'adjudant BRISOU qui une nouvelle fois s'illustre dans cette lutte contre le trafic de stupéfiants mais également les militaires de la brigade des recherches de LORIENT.

Début mai 2018, de nouveau avec le concours des militaires de la brigade des recherches de Lorient, nous avons mis fin à un important trafic de cocaïne et résine de cannabis sur Belle île - 5 personnes ont été placés en garde à vue (2 insulaires et 3 individus en provenance de la région parisienne) - 1 kg 5 de résine de cannabis, 150 grammes de cocaïne et 2500 € en numéraire ont été saisis. Tous ont terminé en détention.

Au mois de juin sur les quais à LE PALAIS, de nuit, l'interpellation d'un individu armé d'un pistolet et ayant menacé le patron d'un bar. L'arme se révéla être un pistolet de type air soft, néanmoins la ressemblance troublante avec une arme réelle aurait pu engendrer un dénouement dramatique à cet événement. Ce n'est pas le cas, l'individu a été interpellé de façon très professionnelle, il a répondu de ses actes devant la justice.

Fin juin à SAUZON, une jeune saisonnière violée sur le parking de « Pen prad » en soirée. Les excellentes constatations de police technique et scientifiques sur les lieux du crime et la brillante et rapide enquête menée conjointement avec la brigade des recherches de LORIENT ont permis l'interpellation du violeur qui a été placé en détention à l'issue de sa garde à vue (il s'agissait d'un ouvrier en provenance du continent et travaillant sur le chantier du nouvel hôpital).

Au mois d'octobre, une résidence secondaire et un restaurant sont cambriolés à Bangor, diverses denrées alimentaires et bouteilles d'alcool sont dérobées. L'auteur est rapidement identifié et interpellé. Une partie du butin est découverte à son domicile. Le bangorin s'adonnait également à la culture de cannabis, 21 pieds ont été saisis à son domicile. Il répondra de ses actes devant la justice. Concernant la série d'incendies ayant secoué l'île à l'automne et ayant copieusement mis à l'épreuve nos camarades pompiers, l'enquête est toujours en cours.

Cette problématique de la consommation et du trafic de stupéfiants est donc à nouveau en 2018 un fort sujet d'inquiétude. Nous continuerons de lutter ardemment contre le phénomène.

Actions préventives

« Concernant ces problèmes d'addiction justement, le 28 mai 2018, l'adjudant LE BERRIGAUD (le formateur relais anti drogue de la compagnie de LORIENT) est intervenu auprès des classes de 3ème du collège Lotte et des 3e et 4e du collège ste croix, 2 heures à chaque intervention. Les collégiens ont été sensibilisés sur les consommations d'alcool, de drogues, les comportements à risque...

De nombreux volets ont été abordés, sur le plan médical, pénal, social ... Une sensibilisation pour les adultes (équipes éducatives et parents des 2 établissements) a également été prodiguée le même jour de 17 à 18h au sein du collège Lotte. Ces opérations seront à nouveau programmées en 2019.

Je poursuis donc sur les écoles, en 2019, le Maréchal des logis Chef DE CRUZ continuera de faire passer les permis piéton et internet à tous les élèves insulaires de CE2 CM1 et CM2. Merci pour ton remarquable engagement en la matière Éric.

Quelques points écoutes Gendarmerie ont été effectués dans les collèges mais l'activité soutenue nous a considérablement compliqué la tâche.

Sécurité routière,

« Nous constatons moins d'accidents qu'en 2017, 6 accidents corporels sont constatés dont 2 sont, malheureusement et tragiquement, des accidents mortels ayant fortement touchés les insulaires. Nous intervenons à nouveau sur plus d'une trentaine d'accidents matériels. Nous allons donc poursuivre activement nos efforts dans cette lutte contre l'insécurité routière. En espérant que notre action marque les esprits de nos usagers de la route.

Ressources humaines

« Pas de mutation en 2018, l'équipe solide reste la même. Je remercie donc l'ensemble des militaires de l'unité, Christophe, Nicolas, Éric, Antoine, Faustine et Yohan. Vous accomplissez toutes et tous un travail exemplaire, dans un contexte ou des situations souvent difficiles, où l'on se sent parfois bien seul. Félicitations aux grades passés ou prochainement passés, Éric passera très bientôt Adjudant, Faustine est désormais Maréchale des logis et Yohan deviendra Brigadier, premier grade de sa longue carrière en Gendarmerie.

Conclusion

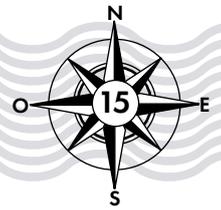
« Voilà pour ce bilan, une année 2018 à nouveau chargée donc, pour un effectif relativement faible, nous sommes 5 sous officiers, 2 gendarmes adjoints volontaires et un isolement géographique, que vous connaissez bien, et qui bien souvent nous complique la tâche. Mon Colonel, je vous remercie pour ces années passées sous votre commandement. Nous avons tous très apprécié votre engagement et votre écoute. Quant à l'effectif de l'unité, je sais que dans votre très prochaine affectation, vous ne manquerez pas de nous soutenir. Merci encore.

Merci également à tous nos chers camarades de la réserve opérationnelle du Morbihan qui nous renforcent très régulièrement et à nouveau en ce jour de visite annuelle de commandement. Merci à toutes et tous, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les anciens de l'arme, épouses, veuves, amis de la Gendarmerie, camarades des forces de police municipale, des forces de secours aux personnes et de sauvetage en mer. Je vous remercie toutes et tous, nous continuons d'avoir besoin de vous, nous continuerons d'œuvrer tous ensemble, pour que chaque citoyen puisse paisiblement et sereinement vivre sur cette Belle-île.

NB. Pour pallier cette augmentation, une étude est en cours sur la possibilité de revenir à un effectif de 8 personnels comme en 2014.



Photos : En haut les participants à la réception. En bas, de gauche à droite, l'adjudant François Prime et le Lieutenant-Colonel Pierre-Antoine Cassar.



PAYS D'AURAY
MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INSERTION DES JEUNES

Présente sur l'ensemble du pays d'Auray, la Mission Locale pour l'Emploi du pays d'Auray exerce une mission de service public de proximité, avec un rôle essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Vous avez moins de 26 ans, vous recherchez un emploi, une formation, une orientation professionnelle, la Mission Locale vous propose ses services :

- Un accompagnement individualisé
- Un centre de ressources sur les métiers et les formations
- Un service emploi pour rechercher un contrat en alternance, un emploi
- Une plateforme service civique pour vous engager auprès des communes ou des associations du pays d'Auray
- Un espace numérique pour vous initier aux nouvelles techniques de recherche d'emploi
- Un service mobilité pour des expé-

riences professionnelles à l'étranger mais aussi des facilités de transport à l'échelle locale (location de scooter, assistance à l'obtention du permis) Vous êtes une entreprise, la Mission Locale vous aide dans vos démarches de recrutement

La Mission Locale a développé son offre de services en direction des entreprises et dispose d'un service emploi. Nous diffusons vos offres d'emploi notamment sur nos réseaux sociaux. Nous valorisons et faisons connaître votre entreprise et vos métiers auprès des jeunes. Nous vous apportons également nos compétences en matière administrative en vous informant sur les mesures qui favorisent l'insertion professionnelle des jeunes. Nous avons également une très bonne connaissance des jeunes du secteur et nous pouvons proposer des candidats présélectionnés pour vos propositions d'emploi

Zoom sur la garantie jeunes

La garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans (sous conditions). L'accompa-

gnement intensif vers l'emploi est assorti d'une aide financière mensuelle de 492.57 euros pour faciliter les démarches des jeunes. « Sur ce dispositif, nous visons l'autonomie des jeunes, nous disposons d'un excellent taux de sortie vers l'emploi (80%) » explique Beatrice Bahon.

Pour 2019, la Mission Locale d'Auray dispose de 70 places pour les jeunes du pays d'Auray

Béatrice BAHON - conseillère sur le dispositif garantie jeunes (Photo)

Tel : 0297566611
@missionlocaleauray



Les élus du Pays d'Auray ont tenu un conseil délocalisé sur l'île le temps d'une journée. le 19 juin dernier pour y tenir son comité syndical. L'occasion pour les élus de découvrir la salle Arletty, cette dernière ayant bénéficié de fonds européens lors de sa rénovation. A l'ordre du jour du conseil : le schéma de cohérence territoriale avec la prise en compte de la loi ÉLAN, l'aménagement du territoire avec le schéma de gestion des eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel... il a été aussi question de l'embauche d'un technicien pour accompagner les porteurs de pro-

CONSEIL SYNDICAL SUR L'ÎLE

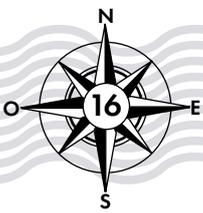
jets et les collectivités dans les dossiers concernant les fonds européens. La délocalisation du conseil à Belle Île est une bonne chose, cela permet aussi aux collègues d'appréhender différemment certaines problématiques concernant les îles. Nous avons profité de ce déplacement pour consacrer l'après-midi à faire un point d'étape sur l'ensemble des projets et leur avancement, notamment le bien manger en Pays d'Auray, les fonds pour la pêche et la conchyliculture, la politique jeunesse... » indique Tibault Grollemund, vice-président du Pays d'Auray.

L'APPEL DU 18 JUIN COMMÉMORÉ



À l'occasion de la commémoration de l'appel du 18 juin du général De Gaulle en 1940, la municipalité de Le Palais et l'Union des anciens combattants de Belle-Île, avaient appelé à se réunir sur le site mémoriel des monuments aux morts à Pont-Orgo, avec les élus de l'île. Un rappel historique a été l'occasion pour les jeunes collégiens de s'imprégner de ce moment crucial, comme l'a rappelé le maire dans son allocution.





PREMIER SÉMINAIRE POUR HAUTE-BOULOGNE PERSPECTIVES DE REVITALISATION DU SITE



Le 13 juin dernier, la commune de Palais recevait une importante délégation à l'occasion d'une journée de séminaire concernant le projet de revitalisation du quartier de Haute-Boulogne. Une cinquantaine de personnes, dont des représentants du ministère de la justice, de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), des magistrats, des éducateurs, d'anciens professionnels, des archivistes, d'anciens pensionnaires ont participé à cette présentation qui a débuté par un temps de présentation salle Arletty. Après l'accueil de Frédéric Le Gars qui a retracé les grandes lignes du projet et souligné la belle dynamique qui s'est construite, le ministère a ensuite exprimé l'enthousiasme de ce dernier et présenté la convention qui lie désormais la commune et le ministère concernant la réalisation d'un espace mémoriel dans l'ancienne Colonie pénitentiaire de Haute-Boulogne. Un projet qui s'inscrit dans l'avenir et qui permettrait au ministère de venir chaque année sur l'île pour rassembler les acteurs et les professionnels autour de la question de la justice des mineurs. « ce serait donc en partie à Belle-Ile que les questions concernant la politique de la justice de mineurs seraient abordées. Un rendez-vous annuels national voire international qui placerait notre île au centre de ces débats. Cela serait une très bonne chose d'abord, car cela a du sens et que ça permet d'ancrer la dynamique du projet dans l'avenir mais c'est économiquement indéniablement un atout » glisse Tibault Grollemund qui a notamment en charge la culture et patrimoine. Mais le projet va plus loin qu'un espace mémoriel puisque l'ensemble du site est repensé. Dominique Guéry, directeur de la PJJ Morbihan et Finistère et acteur indéniable de cette journée a retracé la volonté l'entité juridictionnelle d'accompagner ce projet. Francis Villadier, président de la nouvelle association la Colonie et Sylvaine Ville-neuve, secrétaire et spécialiste des questions de justice des mineurs ont expliqué

l'objet de l'association qui a pour but d'accompagner la collectivité dans la réussite de ce projet. Francis Villadier a ensuite retracé l'histoire du site, sans amalgame entre les différentes époques de l'évolution des pratiques.

Le cabinet d'étude en muséographie missionné par la mairie de Palais a présenté une partie de l'étude de préfiguration de ce que pourrait devenir ce projet. Frédéric Planchenault, le porteur du projet « Propice » a ensuite présenté son projet qui consiste à implanter, dans une partie de la longère dont la rénovation serait à sa charge, un espace culturel en vue de permettre aux insulaires (public, artistes, associations, ainsi qu'aux artistes et aux visiteurs extérieurs de disposer d'un nouvel espace de création artistique et culturelle. Cet espace permettrait notamment la promotion des artistes insulaires, le développement d'équipements d'enregistrement et de post-production ou encore l'organisation de rencontres avec des artistes français et étrangers, offrant ainsi de nouveaux débouchés à l'économie insulaire hors saison.

Tibault Grollemund a ensuite synthétisé la matinée et a notamment évoqué les autres potentiels du site, comme des espaces mixtes et hybrides pour les associations de l'île en recherche de locaux. La cuisine centrale pourrait ainsi être repensée en une salle polyvalente multifonctions, et d'autres espaces dans la partie musée pourraient permettre d'accueillir des petites conférences, des cours, des ateliers... enfin, la partie dédiée aux chantiers fin de peine jusqu'à l'arrêt du dispositif pourrait permettre l'accueil d'une école de la seconde chance autour des métiers de la cuisine et de la boulangerie. Des échanges avec le créateur de ce dispositif, le chef Thierry Marx, sont en cours.

La matinée a été clôturée par Jean Pierre Sudre, un ancien pensionnaire qui avait été conduit à Belle-Ile après le vol d'un gateau à Etel. Avec beaucoup d'émotion il pu livrer son vécu lors de son passage à Haute-Boulogne avec les bons et les mauvais mo-

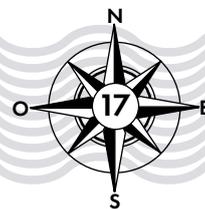
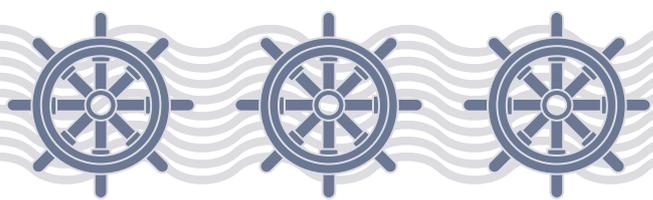


ments.

L'après midi la délégation s'est rendue à Haute-Boulogne pour découvrir le site dans son ensemble. Jean-Pierre Sudre a pu expliquer à deux jeunes pris en charge par l'administration les conditions et le rythme des journées lorsqu'il était pensionnaire. « De la matinée, ce sera le moment qui aura vraiment capté l'attention de ces deux jeunes » glisse Tibault Grollemund. André Tabarin, bien connu sur l'île est également passé par Haute-Boulogne ; il était présent également cet après midi et a pu livrer ces souvenirs aux caméras de France 3 venues avec la journaliste Catherine Carlier réaliser un reportage sur le projet.

Avant de quitter l'île, l'ensemble des protagonistes ont été accueillis à Bruté, le site de l'ancienne colonie agricole dont le ministère, contrairement à Haute-Boulogne, est resté propriétaire. Les professionnels de justice et les autres participants à cette journée sont repartis très satisfaits de cette journée avec le souhait de revenir très prochainement sur l'île pour contribuer à ce beau projet collectif autour de la jeunesse, la justice, la réinsertion, du domaine associatif et de la culture... un projet surtout qui s'inscrit dans l'avenir avec un potentiel exceptionnel de revitalisation de cette friche urbaine.





AU MENU DE LA COMMISSION CULTURE Patinoire, chalets de Noël, décorations, etc.



De gauche droite : Martine Collin, Murie Vallade, Sylvie Van Den Bulcke, Marie Céline GUILLERME, Tibault Grollemund, Soazig Le Ray, Béatrice Terrien et Jérôme HAYS.

Référente de la commission Noël, au sein de l'Union des commerçants de Le Palais, Sylvie Van Den Bucke (boutique l'imprévu) a été conviée lors de la dernière commission culture, afin d'échanger. Le but de cette rencontre était de préparer la prochaine fête de Noël.

Une refonte de la formule

Plusieurs projets en gestation depuis quelque temps, étaient donc susceptibles de voir le jour. Pour l'occasion, Tibault Grollemund, premier adjoint au maire, s'est exprimé, « cette année, on revoit totalement la copie. Nous souhaitons refaire vivre la magie de Noël, la féerie et comme pour le matériel lumineux, dont beaucoup est en fin de vie, il est temps de réinvestir. Les élus ont donc planché sur le dispositif et le déploiement des guirlandes, candélabres et autres supports dorés. Si trois points concentreront fortement les décorations, l'arrivée au port, la Citadelle, les vitraux de l'église, l'avenue Carnot ou l'esplanade sont à l'étude. La commission recevra prochainement les fournisseurs de décorations, la période de solde étant propice à l'investissement ».

Des projets évoqués

Deux autres sujets ont occupé cette réunion, la patinoire et la création d'un village de Noël. « Cela fait deux ans

que nous travaillons sur la venue d'une patinoire. Nous avons l'opportunité de bénéficier d'une structure à prix plus attractif, le propriétaire de l'entreprise étant un amoureux de l'île. L'heure est au montage financier, si nous avons déjà reçu des promesses de dons, à l'image de l'équipe du tournage venus pour France TV en avril, nous envisageons une participation des commerçants et de leur association » ont indiqué les membres de la commission. « La patinoire pourrait ainsi être installée durant un mois place de la République et permettrait aux scolaires de l'utiliser avant les vacances puis d'en profiter jusqu'à début janvier. Le principe de tickets que les commerçants pourraient offrir à leurs clients, de la publicité, etc. pourrait être mis en place « l'idée est de fédérer le maximum d'énergies autour de ce projet très attendu par nombre d'enfants », a indiqué la commission.

Et côté village de Noël, les élus vont plancher sur la possibilité de l'installation de petits chalets en bois qui seraient loués à des commerçants, associations et artisans de l'île, s'il y a de la demande. Une plaquette d'information sera réalisée pour présenter le projet aux partenaires éventuels. « On s'y prend en avance, c'est un beau challenge et si tout se met en place la magie opérera » a assuré l'él.

YANN JONDOT PROMOTION DE L'ACCESSIBILITÉ



Dans le but de promouvoir l'accessibilité et d'apporter des solutions parfois simples, Yann Jondot, maire de Langouët et lui-même en fauteuil roulant à la suite d'un accident, mène une croisade de sensibilisation auprès des communes bretonnes.

Missionné par le Sénat, Yann Jondot vient de parcourir le Morbihan. Dans chaque commune il a rencontré les élus afin d'établir un mini diagnostic sur les bâtiments publics. Quand parfois une sonnette peut être installée ou encore une rampe mobile, Yann n'hésite pas à prôner le faible coût et la simplicité d'un tel dispositif.

Après avoir franchi avec Frédéric Le Gars, lui aussi dans un fauteuil pour l'occasion, la Montagne qui mène au Monument des péris en mer, Yann Jondot a rencontré quelques commerçants, toujours avec en toile de fond l'accessibilité. « Il y a encore beaucoup à faire. Si les bâtiments publics répondent aux normes d'accessibilité et que des aménagements urbains ont été effectués, à l'image de l'avenue Carnot, rue Le Brix, quai Roussel, il y a encore du travail, notamment sur les trottoirs. Nous pensons investir dans une rampe mobile qui pourrait être mise à disposition des commerçants ou des particuliers qui en auraient le besoin. Il faut penser l'accessibilité de manière globale, les poussettes par exemple en font partie » indique Tibault Grollemund premier adjoint. Si la démarche de Yann Jondot a débuté symboliquement par l'ascension du Kilimandjaro pour démontrer que tout est possible, c'est à Belle-Île, au phare des Poulains que s'est achevée la première partie de cette aventure de sensibilisation sous l'œil des caméras de France télévision qui ont suivi Yann dans son combat.





CONSEIL MUNICIPAL

Synthèse séance du
13 MAI 2019



LEMAIRE . Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22 présents, 16 votants : 18. Convocation : 3 mai 2019. Avant de débiter la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de rendre hommage aux deux commandos marine, Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, tués en libérant des otages dans le nord du Burkina Faso.

REMPACEMENT DES PONTONS DE LA SALINE : Marché

La Société METALU Industries International de SAINT-BRÉVIN-LES-PINS 44250 est retenue pour le remplacement des 175 ml de ponton dans La saline pour un montant HT de 188 259.00€ soit 225 910.80€ TTC.

LE PAVILLON : vente de la parcelle ZD 251

En réponse à la demande de Madame Jacqueline LE FORMAL, le conseil a donné son accord pour la vente de la parcelle ZD 251, sise au Pavillon, d'une contenance de 92 m² au prix de 6 050 € net vendeur. (Le prix est estimé par la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan, service du Domaine). Les frais notariés sont à la charge de l'acheteur.

ESCALE PHOTOS: Festival du Mor Braz

Le conseil renouvelle sa participation au festival du Mor Braz pour l'année 2019 et maintient son adhésion à l'association Escale Photos pour la somme de 2000 €. Une exposition aura lieu dans l'espace Nanie CLEMENT et la seconde pourrait être regroupée le long du chemin du halage si les contraintes techniques le permettent.

ÉNÉDIS

Parcelles ZI 469 et 482 : Convention de servitude et acte notarié pour la mise en souterrain du réseau HTA.

ÉNÉDIS sollicite la commune pour établir une convention de servitude pour le passage d'une installation électrique (mise en souterrain du réseau HTA) sur deux parcelles communales du lotissement La Grande Prairie, cadastrées ZI 469 et 482. L'acte notarié sera établi par la SCP PERRAULT PIRIOUX MEVEL, notaires d'ÉNÉDIS.
Accord du conseil.

LA POSTE

Aide à la fiabilisation de l'adresse : Dénomination et numérotation des voies communales

La Poste nous a fait parvenir une proposition commerciale d'aide à la dénomination et numérotation des voies d'un montant de 16 200€ HT.
Les problématiques de notre commune ont été identifiées : 1543 points adresses sans numéro.
Une adresse de qualité apporte aux citoyens et aux entreprises :

- L'assurance d'un accès rapide pour les services de secours, services à domicile,
- Un raccordement simplifié pour les réseaux (eau, électricité, fibre optique...),
- Des livraisons plus sécurisées.

La réalisation de l'étude et du plan d'adressage sera réalisée en étroite collaboration avec les élus communaux. La durée de l'étude est d'un an. Accord du conseil.

PORT de LE PALAIS

Môle Bourdelle : Restauration du parement

Environ 150 m² du parement du Môle Bourdelle se sont décollés de leur support. Il est nécessaire d'intervenir très rapidement pour consolider cette partie du môle avant que celui-ci ne se dégrade davantage. Compte tenu de l'urgence et conformément à l'article R 214-44 du Code de l'Environnement Monsieur le Préfet du Morbihan a été prévenu que les dits travaux doivent être réalisés, avant la saison estivale, dans le cadre de l'urgence impérieuse. Les travaux

étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Jean-Luc GUENNEC.

Les Conseillers : Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Ludovic HUCHET, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Marie-Andrée LE MATELOT, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC Georges MIGNON, Béatrice TERRIEN Pouvoir : Muriel VALLADE à Martine COLLIN, Philippe ENHART à Marie-Françoise LE BLANC. Absents excusés : Marie-Paule PERRUCHOT, Marie-Christine PERRUCHOT, Jacqueline KERIGNARD, Jean-Pierre TANNEAU. Secrétaire de séance : Jacky

LEMAIRE . Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22 présents, 16 votants : 18. Convocation : 3 mai 2019. Avant de débiter la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de rendre hommage aux deux commandos marine, Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, tués en libérant des otages dans le nord du Burkina Faso.

Plan de financement prévisionnel proposé :

Dépenses en € HT : Etudes et travaux : 350 000. Recettes en € HT : Conseil Régional 75% : 262 500. Port de Palais : 25% : 87 500

BRETAGNE SUD HABITAT :

Ensemble immobilier Centre Saint-Louis de 84 logements : Acquisition de l'usufruit locatif social de 14 logements locatifs

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Bretagne Sud Habitat (BSH) en date du 19 avril 2019 qui informe que le Comité d'Engagement de BSH s'est positionné favorablement sur le projet d'acquisition en VEFA des 14 logements collectifs en usufruit locatif social pour une durée de 15 ans avec le promoteur ICADE.

Schéma de cofinancement : Le promoteur ICADE construit et vend à PERL 14 logements sociaux (1 T1, 6 T2 et 7 T3). PERL vend :

- un usufruit temporaire à BSH qui assure la gestion locative de ces logements pour une période de 15 ans,
 - en nue-propriété à des épargnants qui vont devenir pleinement propriétaire à l'extinction de l'usufruit temporaire.
- Le financement par BSH se fait au moyen d'emprunts PLUS et PLAI et des subventions d'aides à la pierre de l'État.
Le conseil donne son accord de principe sur ce projet d'habitat social envisagé sur le site du Centre Saint-Louis.

AIDE AUX PARTICULIERS pour l'acquisition d'un vélo) assistance électrique (VAE)



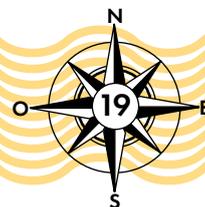
L'État accorde une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf n'utilisant pas de batterie au plomb.

Les conditions d'attribution de l'aide de l'État :

- Une aide, dite bonus vélo à assistance électrique, est attribuée à toute personne physique majeure justifiant d'un domicile en France, dont la cotisation d'impôt sur le revenu est nulle, qui acquiert un cycle à pédalage assisté, au sens de l'article R.311-1 du code de la route, qui n'utilise pas de batterie au plomb et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Cette aide ne peut être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale. Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois. Le montant de l'aide de l'État ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale.

Le montant des deux aides cumulées ne peut être supérieure à 20% du coût d'acquisition ou 200€. Cette aide financière s'inscrit dans la politique de la ville de favoriser les déplacements doux, non polluant en milieu urbain.



Le conseil :

- donne son accord et fixe l'aide à 100€/ ménage pour l'acquisition d'un VAE,
- précise que cette opération se déroulera sur une année à compter du 14 mai 2019,
- une évaluation sera effectuée en mai 2020 et soumise au conseil municipal.

MAISON DE SANTÉ

fixation du loyer des cabinets de consultation

La réunion de concertation entre la commune et les services de l'hôpital a permis de fixer le loyer des cabinets de consultation de la maison de santé à 12€/m². Celle-ci comporte :

- 9 cabinets de consultation et 1 cabinet de consultation de télé-médecine d'environ 21m² chacun soit un loyer mensuel de 252€.
- 1 cabinet dentaire de 39.31 m² soit un loyer de 471.72€ mensuel.

L'objectif de la commune est de réaliser, dans la mesure du possible, une opération blanche ; une évaluation du loyer sera effectuée en décembre 2019 pour, le cas échéant ajuster le montant du loyer en fonction des charges de fonctionnement constatées sur la période de juin à décembre 2019. Le loyer sera indexé selon l'index ILAT (indice des loyers des activités tertiaires donné par l'INSEE). Les baux seront rédigés par Me BOUTEILLER, Notaire à VANNES, qui a rédigé l'acte d'acquisition de la Maison de Santé entre le Centre Hospitalier et la Commune. Accord du conseil.

ÉCOLE STANISLAS POMET :

Contrat pour la mise en œuvre d'un service de production d'énergie photovoltaïque de type « Autoconsommation partielle avec vente de surplus »



Monsieur le Maire fait part au conseil d'un contrat entre Morbihan Énergies et la Commune de LE PALAIS ayant pour objet « de définir les conditions dans lesquelles le Syndicat et la Collectivité coopèrent pour mettre en place et exploiter un service de production d'énergie photovoltaïque de type autoconsommation partielle avec revente du surplus. Il s'agit pour chaque partie d'assurer conjointement la réalisation de ce service en vue d'atteindre des objectifs communs d'intérêt général en matière de transition énergétique ». La commune met à disposition la toiture de l'école Stanislas POMET, sise rue des Remparts. Le Syndicat Morbihan Énergies s'engage à entretenir l'équipement de production photovoltaïque, dont il est propriétaire et à gérer les relations contractuelles avec le gestionnaire de réseau public de distribution et l'acheteur obligé.

La validité du contrat débute à la date de sa signature et sera pleine et entière à compter de la mise en service de l'installation et ce pour une durée initiale de vingt ans (20 ans). Accord du conseil.

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins

pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Le Palais souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé. Le conseil municipal de Le Palais demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1 - La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité adaptée aux territoires.

2 - La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité

3 - La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4 - Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

5 - La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6 - Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

7 - La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

8 - La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

DIVERS

- La mairie a été destinataire d'une pétition d'habitants de Kersablen concernant l'état de la voie communale n°2 dite route de l'aérodrome. Les travaux de réfections sont prévus à l'automne ; certains désordres sont liés aux interventions d'entreprises qui n'effectuent pas correctement le rebouclage des tranchées.

- L'association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île-en-Mer (APCANBI) qui exerce une activité de protection et de défense de l'environnement a été « Reconnue d'Intérêt Général ».

- L'école de surf, « Belle-Île Surf Club » a reçu le Label « École Française de Surf » et « École Française de Stand Up Paddle ».

- La restitution de l'étude relative au projet de création d'un espace mémoriel sur le site de Haute Boulogne se tiendra le jeudi 13 juin à la salle Arletty en présence des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

- Trois containers maritimes seront achetés et loués aux associations TOMM EO, Lyrique en Mer, Animons Palais et ALLIBI pour stocker leur matériel et ainsi dégager le site de Haute Boulogne. Ils seront installés à l'arrière des locaux EDF à Bordustard.

- Monsieur le Maire remercie la SNSM d'avoir choisi Belle-Île pour la tenue de son assemblée générale nationale.

Fin de séance : 22 heures 45



CONSEIL MUNICIPAL

Synthèse séance du 24 juin 2019



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjointes : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS (retour à 21h25), Geneviève LE CLECH, Jacqueline KERIGNARD, Jérôme LEDOUX, Marie-Andrée LE MATELOT, Catherine MAREC, Marie-Paule PERRUCHOT, Marie-Christine PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Ludovic HUCHET à Martine COLLIN, Marie-Françoise LE BLANC à Philippe ENHART, Jacky LEMAIRE à Frédéric LE GARS, Georges MIGNON à Jean-Luc GUENNEC. Absents excusés : Jean-Pierre TANNEAU, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU. Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22; présents : 16; votants : 20 Convocation : 18 juin 2019

Avant de débiter la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de donner la parole aux membres de l'association « Les Pisseurs involontaires de glyphosate ». Le résultat de l'analyse d'urine, effectuée devant un huissier de justice, révèle des taux bien supérieurs au taux maximum toléré dans l'eau potable fixé à 0.10ng/ml. Selon Catherine LEGRAS, porte-parole du collectif, il faut travailler ensemble pour faire en sorte que l'on soit en bonne santé et mettre le vivant au centre du développement. Les personnes analysées font l'effort bio et malgré cela, leurs résultats sont de 3 à 27 fois supérieurs au taux autorisé dans l'eau alors qu'ils ne consomment pas l'eau du réseau. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas de glyphosate venant de l'eau du réseau. Quelle est l'origine de cette molécule métabolite du glyphosate (AMPA).

Monsieur le Maire remercie le collectif, lanceur d'alerte, et parle d'un vrai questionnement à porter collectivement.

Les résultats d'analyses devront être envoyés officiellement à l'Agence Régionale de Santé. Les pisseurs involontaires de glyphosate envisagent de porter plainte avec le mouvement national contre la firme BAYER.

PORT : Règlement de police et d'exploitation

Le règlement particulier de police et d'exploitation du port de Palais a été rédigé par le conseil départemental du Morbihan et validé depuis le 20 décembre 2010. Lors de la présentation au conseil portuaire régional, la Région nous informait que pour faciliter le travail de toilette il avait été décidé de garder la forme du règlement rédigé par le Département, qui intègre les dispositions relatives à la police et à l'exploitation.

A moyen terme, il y aura lieu de rédiger 2 règlements distincts pour se conformer à la réglementation : le règlement de police sera signé par la Région autorité portuaire et le règlement d'exploitation par le Concessionnaire.

Les modifications proposées du règlement de police et d'exploitation portuaire ont pour objectif de l'adapter aux évolutions réglementaires, de prendre en compte le transfert de compétence de 2017 au profit de la Région, qui est devenue autorité portuaire concédante et de préciser certaines règles. Approuvé par le conseil portuaire régional le 15 février 2019, le conseil, à l'unanimité, approuve le règlement de police et d'exploitation du port de La Palais.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Accord local

La CCBi a validé, le 30 avril dernier, à l'unanimité, la proposition de reconduire la représentation actuelle du conseil communautaire par un accord local : Le Palais : 11 représentants, Bangor, Locmaria et Sauzon : 4 représentants par commune. Le conseil approuve (7 Pour 2 Contre) la recomposition qui doit intervenir avant le 31 août 2019.

BANGOR : Participation aux frais de scolarité 2018/2019

Six élèves domiciliés à Palais (4 en maternelle et 2 en primaire) sont scolarisés à l'école primaire de Bangor.

Le conseil donne son accord pour participer aux frais de scolarité à hauteur de 8 858€ à raison de 2019 € /élève de maternelle et 391€/élève du primaire.

MISE A DISPOSITION D'UN HYDRANT PRIVE : Convention Commune/SNECAM

Le conseil donne son accord pour signer la convention avec la SNECAM qui permettra au Centre de Secours d'utiliser l'eau qui se trouve dans un trou de la carrière de Mérézelle. Cette eau pourra être utilisée en manœuvre ou en intervention. La contenance du point d'eau est à minima de 500 m³.

MISE EN PLACE DES ZMEL (Zone de Mouillages et d'Equipements Légers) : Création d'un service mutualisé et demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) à l'État

Le conseil communautaire, à la demande des 4 maires, propose aux communes la création d'un service mutualisé pour l'accompagnement des communes à la mise en place des ZMEL. Ce service se chargera :

- De coordonner le suivi du dossier des demandes d'autorisations propre à la création des 4 ZMEL communales,

- D'accompagner les communes et leurs gestionnaires dans la prise en main de cette nouvelle compétence communale

Une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) sera adressée à l'État pour l'accueil de 145 embarcations.

Elles seront réparties sur les 6 sites suivants : Port Jean : 15 mouillages, Port Fouquet : 16 mouillages, Anse de Palais : 16 mouillages, La Coulisse : 30 mouillages, Port Guen : 38 mouillages, Port Yorc'h : 30 mouillages.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la création du service mutualisé et la demande d'AOT dont la gestion effective sera conditionnée par l'obtention d'un abatement sur la redevance perçue par l'État.

PERSONNEL COMMUNAL

- Congés pour événements familiaux : après avoir reçu l'avis favorable du comité technique local, le conseil donne son accord pour modifier la grille des autorisations spéciales d'absences afin d'unifier ce régime à celui de la Communauté de Communes et des autres communes de l'île.

- Modification du tableau des effectifs : suite à la réussite au concours d'agent de maîtrise d'un agent des services techniques, le conseil décide de supprimer un emploi d'adjoint technique et de créer un emploi d'agent de maîtrise. Ce poste ne fera pas l'objet d'un appel à candidature étant donné qu'il s'agit d'une mutation interne au sein des services.

• RÉGIME INDEMNITAIRE :

- Intégration du cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine et des bibliothèques,
- Mise en place d'une part IFSE Régie,
- Réévaluation des montants du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

DÉCISIONS MODIFICATIVES : Budgets Commune et Port

Le conseil décide de modifier les prévisions budgétaires du budget Commune à hauteur de 2000€ pour faire face à des charges exceptionnelles et du budget Port à hauteur de 2 400 € concernant les valeurs comptables des immobilisations cédées.

CASEMATES : demandes d'utilisation

MM. Arnaud HEURTEBISE et Lionel FEILLU souhaitent utiliser les casemates partant de la route de Ramonette jusqu'au Réduit H pour leurs projets respectifs de stockage de fruits et de culture de champignons. Pour Monsieur HEURTEBISE, la mise en valeur de sa récolte passe impérativement par le stockage des fruits et des jus produits dans des conditions aussi écologiques que possible et sans altération de leurs qualités. Le stockage dans les fortifications serait dans la lignée de cet objectif compte tenu des conditions de température, d'hygrométrie et de luminosité. Pour Monsieur FEILLU, les conditions précitées dans les fortifications permettent la culture et la fructification de pleurotes. Les lieux seront dédiés au stockage et ne nécessiteraient pas d'aménagement particulier. Cependant, ceux-ci devront être fermés et interdits au public. Dans les deux cas, le site sera préservé. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux projets ; une convention sera rédigée entre les intéressés et la commune. Un loyer sera à définir à l'issue de la première année de fonctionnement.

GRATIFICATION DE STAGIAIRE

Accord du conseil pour un versement d'une gratification de 300 € par mois soit 600€ net pour les deux mois de stage effectués par Apolline BAMDE.

DIVERS

- La Société BREIZ Ile est intégrée au groupe PERRENOT depuis le 4 avril 2019. Un projet d'implantation sur la zone des Semis est à l'étude et doit voir le jour en 2020. Le personnel a été repris en totalité. Madame Laetitia COLLIN dirigera les sites de Belle -Ile et de Quiberon.

- Monsieur Yves LE CHEVALLIER interpelle le conseil municipal sur l'extension du cimetière qui jouxterait sa résidence principale. Il est invité à faire connaître son opposition dans le registre qui sera mis à disposition lors de l'enquête publique qui se déroulera du 23 juillet au 7 septembre 2019.

Fin de séance : 22 heures 45



CONSEIL MUNICIPAL

Synthèse séance du
10 juillet 2019



Étaient présents : Les Adjoints : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Andrée LE MATELOT, Georges MIGNON, Marie-Paule PERRUCHOT, Marie-Christine PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Marie-Françoise LE BLANC à Martine COLLIN, Philippe ENHART à Muriel VALLADE, Frédéric LE GARS à Tibault GROLLEMUND, Jacky LEMAIRE à Georges MIGNON Absents excusés : Jean-Pierre TANNEAU, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC. Secrétaire de séance : Béatrice TERRIEN. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22, présents : 13, votants : 17. Convocation : 3 juillet 2019



LOCMARIA : Participation aux frais de scolarité 2018/2019

7 élèves, domiciliés à Le Palais, sont scolarisés à l'école primaire de Locmaria (2 en classe maternelle et 5 en classe primaire). Le coût est de 731 €/élève du primaire et de 2 748.48 €/élève de maternelle. Le conseil donne son accord pour participer aux frais de scolarité à hauteur de 9 151.96€

MOLE BOURDELLE : Restauration du parement : Marché avec la Société QUELIN

Par délibération du 13 mai 2019, le conseil municipal donnait son accord pour effectuer les travaux de restauration du parement. Après consultation des entreprises et l'analyse des offres, le conseil a retenu la Société QUELIN Nord-Ouest, de CHATEAUGIRON pour un montant de marché de 364 475.47€ HT soit 437 370.56 € TTC.

APPEL A CANDIDATURE RETENU : Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux de Bretagne - Cycle travaux

Dans le cadre du dispositif « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne - Cycle travaux », le dossier communal a été retenu pour un plafond d'aide globale de 800 000 €.

Sur les fiches actions présentées, 5 opérations ont été retenues par la Préfecture de la Région Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) à savoir :

- La Chapelle Saint-Sébastien,
- Les logements au 42, avenue Carnot sous maîtrise d'ouvrage SOLIHA,
- L'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville,
- L'aménagement de l'Avenue Carnot (côté droit en mon-

tant)

- L'animation du projet

Le coût total des travaux est estimé à 2 320 000 € HT dont 1 420 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage communale.

Par ailleurs, le Conseil Régional de Bretagne restera à nos côtés dans le cadre de l'aménagement global du port.

VENTE DE LA PARCELLE ZD 251 au Pavillon

Le conseil donne son accord pour modifier la délibération prise pour la vente de la parcelle précitée pour un montant de 6 050 €. La vente se fera au profit de Monsieur Yann LE FORMAL, propriétaire de la maison, en lieu et place de Madame Jacqueline LE FORMAL.

DIVERS

• Les conventions d'occupation de la Maison de santé avec les médecins sont en cours. Suite aux discussions engagées avec les 3 autres communes, le conseil remercie la commune de Bangor qui a délibéré favorablement pour la participation aux frais de fonctionnement et au remboursement d'emprunt, au prorata de la population DGF (résidents principaux + 1 personne par résidence secondaire) de la commune.

• Le Conseil est informé que Monsieur le Maire envisage de prendre un arrêté anti glyphosate sur la commune. Il est en contact avec la commune de LANGOUËT dont l'arrêté anti glyphosate fait l'objet d'une demande de retrait du préfet.

La réflexion porte sur l'interdiction autour de certains périmètres, les conseillers intéressés à participer à la réflexion sont invités à se manifester avant le 5 Août.

• Stationnement : la Police Municipale investiguera dès mi-Août pour limiter les véhicules ventouses.

FLEXMOB'ÎLE LA PHASE DE TEST EST COMMENCÉE



Le projet Flexmob'île a été lancé à Belle-Île-en-Mer. Le Jeudi 2 mai, devant la mairie de Palais, les partenaires étaient réunis autour des voitures électriques mises en service pour l'occasion. Les élus de quatre communes et de la CCBI étaient avec Édouard Céreuil, représentant Morbihan Énergies, Julien Jacquet pour Enedis, Sébastien Huyschaert représentait Renault et Pierrick Painvin Locatourisle, enseigne des Cars Bleus.

Quatre voitures pour commencer

C'est pour l'instant une phase de test qui débute avec la mise à disposition, dans un premier temps, de quatre voitures Zoé électriques et l'installation de bornes dans les quatre communes. Toutes ces bornes connectées permettent que la recharge se fasse au moment où il y a de la production renouvelable ou quand il y a moins de demande sur le réseau électrique. Dans un premier temps, un système de badges permettra d'utiliser les bornes, pour déboucher sur un système plus sophistiqué à

l'aide de son téléphone portable. Chaque borne étant connectée, il sera possible de lancer une charge à distance et au bon moment par exemple

Des points de charge à répartir

À terme ce sont 20 points de charge (soit 40 prises) qui seront répartis sur l'île en fonction des demandes et des besoins qui seront définis pendant la période de test. Jean-Paul Dussausse, membre du CICE (Campus international pour une civilisation écologique) insiste « sur la réflexion développée avec Morbihan Énergies pour anticiper les mutations économiques, sociales et scientifiques concernant l'évolution de la production d'énergie dans les années à venir... Une vision globale à partir d'une expérience belliloise et sa spécificité insulaire, une expérience sur un petit territoire sachant que l'écologie n'a pas de frontières ».

Tous les mercredis soir
du 17 juillet au 21 août

Belle-île bus by night*



Départ à 21h45
de la gare routière de Palais

Départ à 22h
de Sauzon Pen Prad

Le bus dessert n'importe quel arrêt
du réseau, demandez au chauffeur.





CONSEIL MUNICIPAL

Synthèse séance du 5 AOÛT 2019



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjointes : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Marie-Céline GUILLERME, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Françoise LE BLANC, Jérôme LEDOUX, Marie-Andrée LE MATELOT, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT. Pouvoir : Jacky LEMAIRE à Georges MIGNON, Béatrice TERRIEN à Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT à Tibault GROLLEMUND. Absents excusés : Philippe ENHART, Geneviève LE CLECH, Jérôme HAYS, Ludovic HUCHET, Catherine MAREC, Jean-Pierre TANNEAU. Secrétaire de séance : Georges MIGNON. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22 de présents : 13 de votants : 16. Convocation : 30 juillet 2019

AMENAGEMENT DES VOIES CYCLABLES

Création d'un service mutualisé - Commune/CCBI- relatif à la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle.

Sur décision du bureau communautaire en date du 3 décembre 2018, la communauté de communes a soumis une candidature à l'appel à projets « Vélos et territoires - Accompagnement à la réalisation de travaux de définition et mise en œuvre de politiques cyclables » lancé par l'ADEME en septembre 2018.

Le projet soumis à l'ADEME propose, à travers un service mutualisé regroupant les quatre communes et la communauté de communes, de travailler à la sécurisation et au soutien des pratiques de mobilité douce :

• **Axe 1 - la réalisation d'un schéma directeur vélo** comprenant la réalisation d'un diagnostic du territoire. Ce schéma portera sur la définition des enjeux, la création d'un axe cyclable structurant, des recommandations pour la valorisation de circuits secondaires, des suggestions de services et d'équipements associés et un plan d'itinérance (signalétique et outils de communication) ;

• **Axe 2 - une étude de faisabilité technique et financière de l'axe cyclable principal**

comprenant une étude de tracé et d'implantation, une étude de faisabilité, un schéma d'aménagement, la programmation des travaux et la réalisation d'un plan d'alignement ;

• **Axe 3 - le développement de services renforçant la place du vélo dans les mobilités du territoire**

Le projet a été retenu et sera soutenu par l'ADEME à hauteur de 43 190€ sur un coût total prévisionnel de 83 813.89€ TTC. Dès lors il est proposé aux communes et à la communauté de communes de constituer le service mutualisé afin de conduire le projet.

Pour le suivi de l'ensemble de la mission et la validation des orientations stratégiques, un comité de pilotage composé de représentants des quatre communes de Belle-Île-en-Mer et de la communauté de communes doit être constitué.

Le département du Morbihan (service des routes) sera également associé aux travaux de ce comité de pilotage.

Avis favorable du conseil pour adhérer au service mutualisé et participer financièrement à hauteur de 8 132 €.

Messieurs Frédéric LE GARS et Georges MIGNON représenteront la commune au sein du comité de pilotage.

QUAI FOUQUET : Enfouissement coordonné des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et France Télécom

Morbihan Energies propose dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux Quai Fouquet une estimation prévisionnelle qui se décompose comme suit :

Montant prévisionnel du chantier : 151 200 € HT. Montant subventionnable du chantier : 134 700 € HT. Contribution Morbihan Energies 50% : 63 750 €. Contribution de la Commune : 83 850 € + 19 500 € de TVA : 103 350 €
Avis favorable du conseil.

MAISON de SANTÉ : Autorisation d'occupation Temporaire (AOT) du domaine public

S'agissant de biens dépendant du domaine public, l'occupation des locaux par des professionnels de santé ne pourra être consentie par la commune qu'au travers d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public non constitutives de droits réels (AOT), en lieu et place de baux professionnels initialement prévus, dont ne peuvent faire l'objet les biens dépendant du domaine public.

Les médecins généralistes et le dentiste sont concernés par cette AOT pour une durée de cinq années permettant de

conférer une stabilité suffisante aux professionnels destinés à exercer au sein des locaux.

Il a été décidé de fixer provisoirement le montant des loyers mensuels de chaque local à 12 € / m² environ, et que ce montant soit ajusté à l'issue d'une période de six mois pour que le total des loyers corresponde aux charges réelles acquittées par la commune, à répartir au prorata du nombre de mètres carrés de chaque local.

La redevance annuelle est provisoirement fixée pour chaque AOT, à savoir :

• trois mille vingt-quatre euros (3 024,00€) pour chaque cabinet de consultation d'une contenance de 21m² chacun environ;

• cinq mille six cent soixante et un euros (5 661,00 €) pour le cabinet dentaire d'une contenance de 39.31 m² environ (cabinet dentaire : 17.28 m², radio panoramique : 4.68m², salle de stérilisation : 7.38m², réception : 9.97m²).

Si le calcul de la redevance définitive qui interviendra à l'issue de l'écoulement du délai de six mois conduit à une augmentation du montant de la redevance provisoirement fixée, cette augmentation sera plafonnée à hauteur de 20 % du montant de la redevance provisoire.

Projet de cession :

Concernant, la cession de fonds prévue en fin d'année 2019 par Monsieur Guy GRUNENWALD au profit du Docteur Elodie PONS, Monsieur le Maire propose au conseil de retenir la candidature du Docteur Elodie PONS pour occuper le cabinet dentaire en lieu et place du Docteur GRUNENWALD et par suite d'agréer celle-ci en vue de l'octroi d'une AOT à des conditions identiques à celles définies pour Monsieur Guy GRUNENWALD.

Rédacteur des actes :

Les actes seront rédigés par tout notaire de l'office notarial dont est titulaire la société dénommée DOMINIQUE BOU-TEILLER XAVIER CHABRAN PIERRE-YVES BOUTIN GREGOIRE LEVESQUE, NOTAIRES ASSOCIES, sise à VANNES (Morbihan) 24, rue des Chanoines.

Le Conseil émet un avis favorable aux autorisations d'occupation temporaire du domaine public, aux conditions précitées (durée et redevances annuelles) et à l'agrément du Dr PONS en lieu et place du Dr GRUNENWALD.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN : Modification des statuts

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Morbihan Energies conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019 permettant l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

VVF : Avenant au marché

Le 8 mars dernier, la commune a approuvé le marché de travaux avec les Ets FAUCHE pour un montant de 303 070.53 € HT. Afin d'approvisionner le matériel pour pouvoir parer à une panne du transformateur, un devis supplémentaire de 1 276.30 € HT est proposé par l'entreprise précitée. Accord du conseil.

BUDGET COMMUNE : Subvention 2019 au CCAS et modification budgétaire de la commune

Accord du conseil pour :

• Allouer au CCAS, la somme de 5 000€ comme prévu au budget primitif,

• Modifier les prévisions budgétaires sur le budget commune comme suit : Dépenses de fonctionnement : -



185 000€ et recettes de fonctionnement : - 185 000 €.

LONGERE de HAUTE BOULOGNE : Projet d'espace culturel PROPICE



Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne colonie pénitentiaire de Haute Boulogne, Madame Emilie DUCAUX et Monsieur Frédéric PLANCHENAU, proposent au conseil municipal de Le Palais, dans le cadre de leur projet culturel PROPICE, de rénover la totalité de la longère côté mer en vue de permettre aux insulaires (public, artistes, associations...) de se réapproprier cet ensemble et en faire un lieu de vie, de rencontres et d'échanges.

Après quelques entretiens avec les élus, un accord verbal a été donné assurant au pétitionnaire la disponibilité totale du lieu, de l'absence d'autres projets en cours et du souhait de voir soumis ce dossier au conseil municipal de Le Palais. Pour s'assurer d'une cohérence totale dans la rénovation de l'ancien IPES, il a été pris contact avec l'association « La Colonie » qui développe la création d'un espace muséographie dans la partie de la longère faisant face.

Le-dit projet a été présenté, le 13 juin à la salle Arletty, dans le cadre de la journée organisée par la mairie, afin de rendre compte, au plus grand nombre, l'avancée du travail des équipes engagées dans la redynamisation du quartier de Haute Boulogne.

Afin de pouvoir poursuivre la mise en place du projet précité et entamer une recherche de partenaires financiers fiables, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la mise à disposition de la longère pendant une période de deux années à compter de la décision municipale.

Cette délibération permettra d'être crédible lors des rencontres avec les différents partenaires pour mener à bien la rénovation de la longère et l'installation des activités culturelles de Propice.

Elle actera le fait que la partie de cette longère (à l'exception de celle réservée aux logements saisonniers) est réservée par la commune (même en cas de changement d'équipe municipale) à l'installation d'un espace culturel correspondant au dossier déposé.

Dans l'hypothèse où le financement est trouvé, un document type bail emphytéotique serait contracté avec la Commune sur une durée à définir d'au moins 30 années.

Dans l'hypothèse où le financement n'a pu être trouvé durant la durée fixée de deux années, la délibération sera caduque et la commune reprendra sa liberté d'action sur ses locaux réservés.

Avis favorable du conseil.

Divers

- Courrier du Président du Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 11 juillet 2019 qui signifie à la commune la gratuité des prestations du Centre de Secours pour les trois feux d'artifice du 14 juillet, 3 et 15 août 2019. **Séance levée à 11 heures 45.**

SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE LE TEMPS DE LA RETRAITE POUR MARTIAL CHEVRIER



Martial Chevrier entre Frédéric Le Gars, maire de Palais, et Bernard Portugal, directeur général des services de la mairie, entouré des élus et de ses collègues et amis

Cérémonie de sympathie, le 12 juillet au réduit B à l'occasion du départ en retraite de Martial Chevrier, employé communal. Après 28 ans au sein de l'équipe des services techniques de la ville, en tant qu'agent technique territorial principal de 2ème classe, Martial Chevrier, né le 3 janvier 1959 à Bangor, a fait valoir ses droits à la retraite. Il a obtenu son certificat d'aptitude professionnelle option horticulture en 1977, « après une formation de près de deux ans à Kergoyet. J'ai ensuite travaillé à Locmaria. Au retour du

service militaire, j'ai été employé au manoir de Goulphar, avant d'intégrer la municipalité de Palais ». Le maire Frédéric Le Gars a salué « un agent communal exemplaire, sérieux, à l'écoute ; son sens de l'humour apprécié rendait le bonheur au quotidien dans l'exécution de tâches essentielles ». En remerciement de ses services, la mairie lui a offert un téléviseur ; ses collègues et amis un vélo : il lui permettra de parcourir encore longtemps routes et chemins de Belle-Île, qu'il ne quitterait pour rien au monde.

HÔPITAL DE BELLE-ÎLE-EN-MER SITUATION EXPOSÉE, CAUSE PLAIDÉE

Le 23 mai, accompagnés du député Jimmy Pahun et du docteur Pinard, Frédéric Le Gars et Tibault Grollemund se sont rendus au Ministère de la santé afin d'évoquer la situation de l'hôpital de Belle-Île. Reçus par la direction de cabinet de la ministre, Tibault Grollemund, Stéphane Pinard et les deux directions du CHBA se sont rendus au siège de l'ARS à Rennes pour une nouvelle fois exposer la situation : « Nous avons plaidé la cause de l'hôpital de Belle-Île. La situation est urgente et nous avons besoin de moyens complémentaires, des bras supplémentaires pour prendre en charge notamment nos anciens. Nous souhaitons donc des postes en plus à l'EHPAD et la prise en compte de nombreuses spécificités liées au nouvel hôpital, comme les soins non programmés par exemple qui coûtent environ 200 000€ par an. De nouveaux dispositifs sont exemplaires au sein de cette nouvelle structure d'où le fait de solliciter ces moyens. Aussi, j'ai remonté ces informations au plus haut sommet de l'Etat, nous avons des interlocuteurs attentifs. Espérons que cela se concrétise rapidement », a indiqué Tibault Grollemund président du conseil de surveillance.





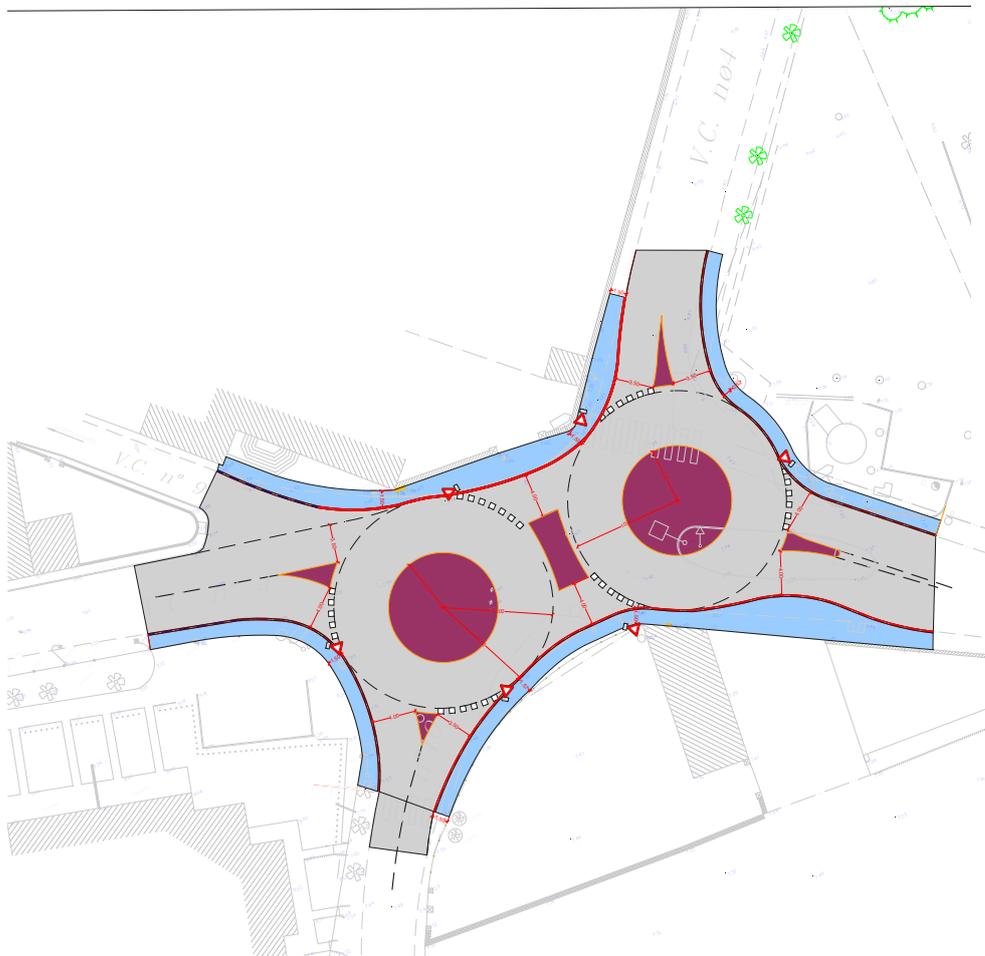
CARREFOUR DE LA SALINE

Double rond-point : ça fonctionne plutôt bien



Quelques jours déjà, que le double rond-point a été mis en place au carrefour de la Saline sur lequel aboutissent 5 voies de circulation. Une expérimentation originale qui permet une plus grande fluidité sur un secteur qui connaît une forte densité de véhicules. Après les premières surprises, le tâtonnement des automobilistes face à ce nouveau

sens de circulation, il apparaît d'ores et déjà que cette installation provisoire pour le moment apporte un mieux dans la fluidité du trafic, par rapport à l'ancienne situation. La bonne surprise, c'est que ça fonctionne plutôt bien. Pas d'énervement, ni coups de klaxon. L'automobiliste semble serein pour entreprendre ce nouvel aménage-



ment de carrefour. Pas de bouchon et la traversée de ce croisement à 5 voies est bien plus fluide qu'au temps révolu des panneaux stop. Le test s'avère concluant pour confirmer la poursuite de l'expérimentation, en mesure de révéler quelques petites imperfections à pallier, en attendant que le provisoire devienne définitif.

CARREFOUR À DOUBLE SENS GIRATOIRE RAPPEL DES RÈGLES

Je respecte avant tout le panneau cédez-le-passage à tous les usagers qui sont engagés et circulent sur le rond-point avant de m'engager dans l'anneau.

J'aborde prudemment le rond-point.

Comme tout ouvrage de la route formant un obstacle, le rond-point est à contourner par la droite sur la voie unique de ce type d'aménagement. Je veille à la sécurité des conducteurs de deux-roues (cycles ou motorisés) parfois moins visibles et pouvant être dans l'angle mort du véhicule.

J'utilise le clignotant sans modération

En restant visible et lisible sur vos intentions, vous vous assurez un passage serein.

Cela passe par **l'utilisation du clignotant** : Avant de quitter le rond-point, j'utilise toujours le clignotant pour signifier sur quelle voie je m'appête à sortir. Ce qui a pour effet d'indiquer aux autres usagers s'appêtant à s'engager dans le rond-point votre intention sur la voie de sortie envisagée.





PLAGE SAINT-JULIEN SON ACCÈS A ÉTÉ RÉNOVÉ



Des travaux ont été effectués sur l'escalier qui mène à la plage de Saint-Julien pour en sécuriser l'accès. Une rebarde en inox a été réalisée. Un nettoyage a été fait. Des marches en béton ont été construites. Des travaux effectués en régie qui rendent l'accès à cette plage beaucoup plus pratique



ROUTE DE BORTHÉLO RALENTISSEUR MIS EN PLACE À PÉNÉCAM



Les riverains de la Grande Prairie et de Pénécam se plaignaient depuis quelque temps des dangers engendrés par la vitesse excessive des véhicules circulant sur la route de Borthélo avec une fréquentation en hausse. Les services techniques de la commune ont pallié à cet inconvénient en effectuant la mise en place d'un « coussin berlinois » à Pénécam. Un dispositif qui vient compléter celui déjà en place et renforcer la sécurité des différents accès de ce secteur de vie.

COMMUNE CLASSÉE STATION DE TOURISME LOGO OFFICIEL FIXÉ SUR LES PANNEAUX D'AGGLOMÉRATION

Les panneaux authentifiant le label «Commune station de tourisme» ont été posés par les services techniques de la commune.

RAPPEL HISTORIQUE

Classée «Commune touristique» depuis le 3 septembre 1927, le 1er juin 2016, Monsieur le Préfet du Morbihan classait la commune de Palais, pour une période de 5 ans, en commune touristique. Ce classement était un préalable à la demande de classement de la commune en station de tourisme. Cela s'est concrétisé par le décret en date du 14 mai 2018, publié au Journal officiel de la République française le 16 mai 2018, «la commune de Palais était classée en station de tourisme». L'aboutissement heureux d'un dossier qui avait débuté le 18 octobre 2010. Ce label a confirmé l'ambition touristique de la capitale insulaire et a permis d'offrir aux acteurs privés du tourisme un cadre social et fiscal plus sécurisant et souple. Ce label permet ainsi de recourir à des contrats de travail saisonnier et de proposer des saisonnalités tarifaires en toute sécurité. En l'obtenant, Le Palais a rejoint au palmarès des communes comme Biarritz, Aix-les-Bains, Grenoble ou encore La Rochelle.

DES CRITÈRES EXIGEANTS

Sont classées station Tourisme les communes mettant en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristiques tendant, d'une part, à assurer la fréquentation pluri-saisonnière de leurs territoires et, d'autre part, à mettre en valeur leurs ressources naturelles, patrimoniales ou celles qu'elles mobilisent en matière de créations et d'animations culturelles et d'activités physiques et sportives. L'esprit qui prévaut à la définition de la station classée est articulée sur : l'excellence ; la pluri-saisonnalité et la pérennité.

UN CLASSEMENT 2 NIVEAUX

Cette réforme a simplifié et rénové le classement aussi bien pour les communes que pour les stations. Deux avantages sont liés à la dénomination de «commune touristique». Premièrement, pouvoir se prévaloir d'un statut spécifique, gage de qualité offert aux touristes, la distinguant des autres communes. Deuxièmement, pouvoir accéder au label d'excellence de la «station classée de tourisme». Seules les communes touristiques peuvent y prétendre. Cette dénomination répond à des critères sélectifs et exigeants sur la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale. Ces stations de tourisme bénéficient alors du surclassement démographique, de la majoration de l'indemnité des élus et, sous certaines conditions, de la perception d'une taxe additionnelle aux droits de mutation.

LA STATION CLASSÉE

Le développement du tourisme entraîne une responsabilité très lourde des collectivités. Ces dernières réalisent ou stimulent l'équipement, favorisent l'animation, organisent l'accueil et la promotion avec les agents économiques professionnels, mais surtout, elles sont le fédérateur des



initiatives et le véritable point d'appui de l'économie partenariale... Les communes touristiques estiment dans ces conditions, qu'il y a nécessité aujourd'hui de reconnaître publiquement leur identité.

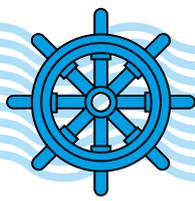
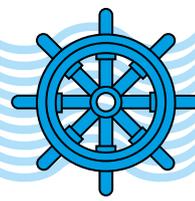
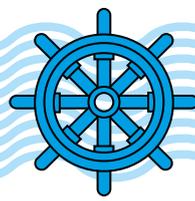
LA NOTION DU CLASSEMENT Le classement a pour objectifs de faciliter la fréquentation de la station, de permettre son développement par des travaux d'équipement et d'entretien relatifs, notamment, à la conservation des monuments et des sites et à l'assainissement, d'embellir ou améliorer les conditions d'accès, de séjour ou de circulation. Les 514 stations classées « ancienne formule », se répartissaient en cinq catégories. Trois relevaient de la responsabilité du Ministère du Tourisme : les stations balnéaires, les stations de tourisme, les stations de sports d'hiver et d'alpinisme. Deux relevaient de la responsabilité du Ministère de la Santé : les stations hydrominérales (thermales), les stations climatiques.

LA COMMUNE TOURISTIQUE

Ce sont 3 critères essentiels La commune touristique doit se doter d'une politique locale du tourisme et offrir des capacités d'hébergements pour les touristes. A ce titre elle doit : 1. Disposer d'un office de tourisme classé ; 2. Organiser des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives ; 3. Disposer d'une proportion minimale d'hébergements touristiques variés (hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, campings, chambres d'hôtes, anneaux de plaisance, résidences secondaires). Dénomination accordée pour 5 ans, attribuée par arrêté préfectoral.

LA STATION DE TOURISME

Ce sont 6 critères essentiels Seule la commune touristique peut faire une demande de classement en station touristique. A ce titre, elle doit : 1. Offrir des hébergements touristiques de nature et de catégories variées 2. Offrir des créations et animations culturelles, faciliter les activités physique et sportives; 3. Mettre en œuvre des savoir-faire professionnels au caractère traditionnel, historique, gastronomique ou régional; 4. Offrir des commerces de proximité et des structures de soins adaptées; 5. Disposer d'un plan local d'urbanisme, d'un plan de zonage d'assainissement; 6. Organiser l'information touristique en plusieurs langues. Classement accordé pour 12 ans, attribué par décret.



François Portugal et tous les bénévoles de la station de Belle-Île étaient fiers d'accueillir leurs collègues du Morbihan et leur président national.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉPARTEMENTALE DU MORBIHAN SNSM en convalescence durable



L'assemblée générale départementale de la SNSM s'est tenue samedi 11 mai à Le Palais à la salle Arletty. Pour l'occasion la station palantine et son président François Portugal ont accueilli le président national, Xavier de la Gorce. La SNSM dans le Morbihan, ce sont neuf stations permanentes, avec un canot tout temps, le « SNS 096 Belle-Isle », quatre vedettes de 1re classe et quatre vedettes de 2e classe. En 2018, on comptait 189 bénévoles opérationnels,

295 opérations de sauvetage, 561 personnes secourues, 238 transports sanitaires et 223 exercices. Pour Xavier de la Gorce, « il faut renouveler et former les bénévoles... Le renouvellement de la flotte est programmé et devrait s'étaler sur quinze à 20 ans pour du long terme, mais seulement la moitié des 70 unités nécessaires est aujourd'hui financée... l'État et les collectivités participent activement, mais la vraie ressource durable ce sont les donateurs individuels, il n'y a pas d'autres solutions... Sur un

million de plaisanciers, il faudrait trouver 150 000 nouveaux donateurs, c'est la pérennité économique de l'association qui en dépend. La SNSM va bien, mais elle est en convalescence durable, il faut rester vigilant, le modèle reste fragile ». Après dix ans passés à la tête de la SNSM, Xavier de la Gorce quittera ses fonctions en septembre 2019. Les élus, les représentants de la Préfecture maritime, du Cross, des sapeurs-pompiers, de la gendarmerie et tous les équipages bénévoles présents lui ont réservé une émouvante ovation.



GÉNÉROSITÉ SOLIDAIRE DE LA POPULATION POUR LA SNSM

La journée de collecte de dons de la station de Belle-Île-en-Mer s'est très bien déroulée. Elle a connu une forte mobilisation de la population au profit des sauveteurs.

Le président de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) avait fait savoir, le 4 juillet, que la campagne de soutien de l'association avait rapporté 167 % des besoins de l'année. De très bons résultats viennent d'être enregistrés pour la station de Belle-Île. Une somme de 500 €, récoltée par Valorise, lors de la guinguette du 5 juillet, a été remise par Sylvie Mariage à François Portugal. Près de 10 000 € ont été perçus le 29 juin, lors de la journée des 1 000 raisons de soutenir la station de Belle-Île, sur le marché. Tandis que dans les 2 supermarchés ce sont 9 385 € qui ont été récoltés.



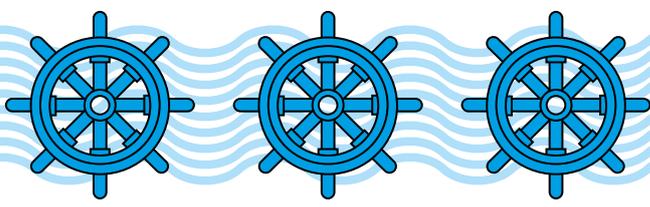
Les sauveteurs à pied d'œuvre, sur le marché.

Grâce au combat mené par François Portugal auprès des CPAM (Caisses primaires d'assurance maladie) concernées, le coût des évacuations sanitaires commence à être pris en charge, au moins partiellement. « C'est une somme de 15 437 € qui vient d'être versée par la CPAM du Morbihan, pour 52 des opérations menées en 2018 pour des personnes affiliées à cette caisse, sur les 138 réalisées. Un bon début. »

ULTIMATE FISHING CHÈQUE DE SOUTIEN À LA SNSM



L'entreprise belloise Ultimate fishing avait signé le 13 mars 2018 une convention de partenariat avec la station de Belle-Île dans le cadre de l'anniversaire des 50 ans de la création de la SNSM à travers une opération de produit partagé en l'occurrence un leurre Z-Claw Original « rescue boat », aux couleurs de la station belloise. Une part de la vente a été reversée à La station SNSM de Belle-Île lors de l'assemblée départementale de l'association. Le 11 mai, Yannick Cordier, PDG d'Ultimate fishing a remis un chèque de 1 812 €, correspondant à la vente de 453 leurres, au profit de la station Belloise en présence du président national, Xavier de la Gorce.



ÉQUIPE PORTUAIRE AU COMPLET POUR LA SAISON



La capitainerie du port de Palais fonctionne en basse saison avec un effectif de cinq personnes. Pour ma saison estivale 2019, l'effectif, avec les renforts saisonniers, a été porté à

quatorze femmes et hommes dont les 5 titulaires. Le personnel portuaire s'est réuni le 24 juin pour la présentation du service et préparer la saison, avec un nouveau responsable de port Franck Guégan, en poste depuis le 2 janvier et une nouvelle secrétaire administrative pour accueillir les plaisanciers au bureau et valider toutes les facturations relatives au port de Le palais Céline Marie, éducatrice à l'environnement et au développement durable, chargée de projets au CPIE, est intervenue, pour les sensibiliser à l'opération «Éco-navigation» menée à Belle-Île-en-Mer, aire marine protégée. Elle est destinée, notamment, à améliorer le comportement des plaisanciers en la matière, à terre comme en mer.

BASSIN DE LA SALINE LES PONTONS ONT ÉTÉ CHANGÉS



Le remplacement des 175 mètres linéaires de pontons de la Saline a été effectué. Une opération de rénovation qui avait été voté lors du conseil municipal du 13 mai pour un

montant de 225 910 € TTC. Il reste à évacuer les anciens pontons qui dataient de 1982 et avaient bien rempli leur rôle jusque-là.

SÉCURITÉ EN MER DÉSINTÉRESSÉMENT DU PUBLIC

En liaison avec la SNSM de Belle-Île, le Yachting-club de Belle-Île (YCBI) a organisé des démonstrations de matériels de sécurité le 18 août sur la grande digue du port, exceptionnellement ouverte au public, malgré les travaux de consolidation. Au grand dam des organisateurs, le public était peu nombreux pour écouter les explications des différents intervenants ou regarder les démonstrations présentées concernant les règles de sécurité en mer.



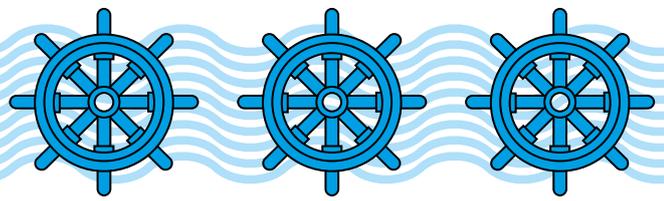
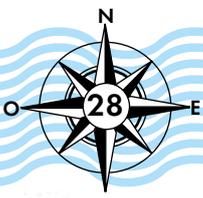
Philippe Enhart, trésorier du Yachting-club de Belle-Île ; François Herenguel, secrétaire, et Philippe Lanco, président.

MÔLE BOURDELLE

Restauration du parement endommagé

Par délibération du 13 mai 2019, le conseil municipal avait donné son accord pour effectuer les travaux de restauration du parement sur une partie du môle Bourdelle. Après consultation des entreprises et l'analyse des offres, le conseil avait retenu la Société QUELIN Nord-Ouest, de CHATEAU-GIRON pour un montant de marché de 364 475.47€ HT soit 437 370.56 € TTC. L'entreprise retenue a commencé le chantier. Le mouillage des voiliers a été interdit sur la partie concernée par les travaux de réfection.





Éudiante en BTS communication, Apolline Bamdè Palantine de 18 ans, a effectué, un stage de 2 mois en mai et juin à la mairie de Le Palais. Durant cette période, la jeune fille a apporté son concours à la cellule de communication de la commune dont Thibault Grollemund, premier adjoint au maire en est le responsable. Plusieurs missions lui ont été confiées en rapport avec l'événementiel du moment, assez dense pour la période considérée avec une participation à la publication du Petit journal communal. Pour ces différentes tâches, les connaissances informatiques acquises par la jeune stagiaire dans son campus nantais de Saint-Félix se sont avérées précieuses dans la réalisation de certains sujets, dont un exemple figure ci-dessous.

Mardi 28 mai 2019

LES INCORRUPTIBLES, PRIX LITTÉRAIRE

L'ASSOCIATION LE PRIX DES INCORRUPTIBLES FÊTE SES 30 ANS !

Cette année, Belle île participait pour la 11ème fois aux Incorruptibles. Une édition qui réunissait une fois de plus les enfants des quatre communes afin de voter pour leurs livres préférés. L'événement était organisé par Fatima Zahir Kermarrec, responsable de la médiathèque municipale de Le Palais.

L'objectif de l'association est de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes à travers des actions lecture.

Au total, cette action a mobilisé 396 votants, de la maternelle au CM2, ainsi que 24 parents.

Les livres ayant remporté la majorité des voix des lecteurs sont chez les maternelles «Plus gros que le ventre» avec 84 voix. Les CP: «Ouvre moi» avec 23 votes; les CE1 «La piscine magique» avec 21 voix. Pour les CE2-CM1 «Tu vois on pense à toi !» avec 25 voix. Et enfin, les CM2 «Megumi et la fantôme » avec 23 voix.

Un joyeux spectacle intitulé « petite ombre » joué par la compagnie « Aux P'tites Valises » a clôturé la cérémonie pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



1er prix Maternelles



1er prix CP



1er prix CE1



1er prix CE2-CM1



1er prix CM2

COURSE DES GARÇONS DE CAFÉ COMPÉTITION ENTRE 80 PARTICIPANTS



La course des garçons de café s'est une nouvelle fois déroulée dans une très belle ambiance le 16 juin dernier. Puisque c'est Marcus qui avait remporté la victoire l'an passé et qu'il était alors serveur à la Frégate, c'est d'ici que le départ de la compétition 2019 devait partir. Rythmée par le balai des navettes maritimes, la course s'est transformée en véritable show apprécié des nombreux spectateurs venus encourager les participants. Plus de 80 personnes étaient inscrites côté professionnels et la quasi-totalité des établissements de l'île étaient représentés. Après d'âpres disputes plateau en main sur le parcours parsemé d'embûches le tout animé par l'excellente speakerine du jour en la personne de Garance Guillaume, c'est Olivier Le Borgne qui a remporté le tournoi, laissant les autres concurrents dont le tenant du titre et les autres sanglier et licorne dans le désarroi le plus complet. Sans nul doute, l'an prochain ils seront encore plus nombreux sur la ligne du départ qui aura lieu une nouvelle fois devant le Frégate puisque Olivier en sera le serveur. « C'était génial. Les commerçants du port nous ont réservé un accueil très sympa, loueurs, magasins, compagnie car ce n'était pas évident en termes de logistique. L'an prochain, les règles seront quelques peu modifiées du fait de la forte participation » glisse Garance Guillaume. Une quinzaine de bénévoles se sont activés autour de Liza Cercel pour assurer la réussite de cette compétition qui s'inscrit déjà comme un événement incontournable de la ville de Palais en début de saison.





UNE FAMILLE ROMEUFONTAINE EN SÉJOUR D'UNE SEMAINE SUR L'ÎLE



Après le déplacement d'une cinquantaine de Palantins à Font-Romeu en mars dernier, le comité de jumelage a reçu une famille Romeufontaine du 21 au 28 avril, Hélène et Alain Laverty et leur fils Anto-

nin: Elle a été accueillie gracieusement au VVF, à l'invitation de son directeur, Chérif Dardar. La Compagnie Océane a offert les billets de bateau, tandis que le magasin Roue Libre a mis gratuitement à sa disposition des vélos pour

leurs déplacements sur l'île. Lors de la réception au Réduit B du mercredi 24 avril, Sophie Hazo, présidente du comité de jumelage, avec les membres de l'association et de nombreux Palantins, a organisé une rencontre afin d'honorer Hélène, Alain et leur fils Antonin. Pour l'occasion, le directeur du VVF s'est réjoui de cette initiative prise il y a cinq ans et qui permet à des familles de découvrir Belle-Île, « je suis d'autant plus ravi que la Compagnie Océane et Roue Libre ont joué le jeu comme nous pour aider cette famille à profiter de l'île ». Il a ajouté que cette initiative a été reprise par plusieurs VVF dans toute la France dans le cadre des jumelages de communes. Pour Thibault Grollemund, premier adjoint au maire de Le Palais « cette opération permet à une famille jumelle méritante ou avec des moyens limités de découvrir Belle-Île et tisser des liens avec la commune jumelée ». Sophie Hazo, également présidente de «Belle-Île carnaval» était ravie d'avoir vu les Romeufontains arriver dans la période du carnaval et de pouvoir assister à l'événement, de quoi compléter la réussite du séjour des invités.

RUE CHASLE DE LA TOUCHE BELLE AMBIANCE À L'INAUGURATION DES TRAVAUX



Les travaux de la Rue Chasles de la Touche et du quartier de la Montagne sont achevés. Les réseaux (électricité, téléphoné...) ont été intégralement changés ainsi que l'ensemble du réseau d'eau pluviale. La voirie a été complètement refaite do-

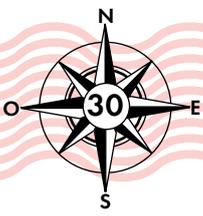
nant nouveau visage à ce quartier. Afin d'y apporter la touche finale, la mairie a demandé à Mathilde Abraham, artiste insulaire, de réaliser une fresque sur le pignon sans cesse recouvert de tags. Plusieurs projets avaient été proposés et c'est une commission spéciale

auprès de l'architecte des Bâtiments de France qui a tranché. La fresque représente la tempête et des vagues qui s'élèvent : « une sorte de spiritualité par rapport au grandiose de la nature qui nous oblige à rester humbles, tout en nous tirant vers le haut » expliquait l'artiste à l'occasion de l'inauguration et la réception des travaux le 10 juillet dernier. A cette occasion, une vingtaine d'habitants du quartier sont venus partager un moment conviviale dans une ambiance de petit village.

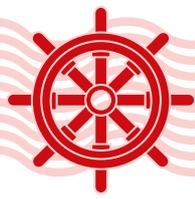
CHANTS DE COTON



Dans le cadre de la programmation culturelle de la salle Arletty, la chorale des « chants de Coton » a offert une belle prestation sur la place de la République. Une note joyeuse partagée avec le public présent sur le marché. Ils ont ensuite sillonné l'île pour offrir des prestations musicales. Le soir, la chorale gospel s'est produite salle Arletty devant une centaine de personnes.



CÉRÉMONIE



HOMMAGE À NANIE CLÉMENT DE L'IDÉE À LA CONCRÉTISATION



C'est avec émotion et devant une centaine de personnes que le buste de Nanie Clément a été dévoilé le 8 juin dans l'espace qui lui est désormais dédié au pied de la Citadelle. Pour l'occasion des proches de Mademoiselle Clément, des amis, des personnes qui l'avaient côtoyée ou des gens qu'elle avait marqué, s'étaient réunis pour rendre hommage à celle qui demeure dans les esprits de nombreuses générations.

Travail d'équipe de longue haleine. Lors de son allocution, Tibault Grollemund, premier adjoint au maire, quelque peu heureux de l'aboutissement du projet, a évoqué son périple, « voir ici autant de monde révèle bien l'attachement de la communauté à l'un des personnages qui a marqué la cité, son histoire, et les gens. Et 27 ans plus tard, personne ne l'a oubliée. Je suis très honoré de lancer cette cérémonie. En préambule je tiens à remercier la commission culture et les membres du groupe avec lequel nous travaillons depuis près de deux ans sur le parcours historique qui verra le jour en septembre prochain. Merci à Muriel, Béatrice, Marie-Céline côté élues et Maryvonne, Francis, Geneviève et c'est tout un symbole aujourd'hui Andrée. Notre Chère Andrée qui lors d'un après-midi de travail chez elle à chiner les plus belles photos pour le parcours historique, nous dit « Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas à Palais une trace, un hommage, quelque chose de Nanie Clément ».

Commence alors une nouvelle et belle histoire pour notre équipe. Une équipe qui s'est étoffée avec la rencontre de Thierry Gilaizeau. Quoi de mieux qu'un

artiste local, aussi talentueux, qui n'avait de toute sa carrière professionnelle jamais laissé son empreinte en sa cité. Le résultat est prodigieux, il est à la hauteur de tous les espoirs des initiateurs du projet. On ne va pas réparer l'histoire puisque elle n'a jamais été cassée. Elle n'a jamais été oubliée juste qu'elle est ce matin et pour l'avenir honorée. Aujourd'hui, à cette grande femme, la communauté est reconnaissante » a conclu dans son allocution. Tibault Grollemund en charge des affaires culturelles.

A l'issue de son discours, Andrée Pressard, accompagnée de Thierry Gilaizeau ont tous deux levé le grand-voile qui couvrait l'arche pour dévoiler la statue. C'est ensuite Thérèse Tanguy du Skeul, centenaire de Locmaria et famille de Nanie qui est venue admirer avec émotion le travail de l'artiste.

« Nanie était la mère et la grand-mère d'un grand nombre d'enfants palantins. On a tous, enfoui dans notre mémoire un souvenir d'elle. Elle a tenu une place particulière dans nos cœurs de Palantins et plus largement dans celui des Bellillois. Elle n'était pas seulement gardienne de la citadelle mais elle savait nous transmettre l'histoire tumultueuse de la citadelle et aux jeunes générations l'histoire de Belle-Île à travers ses grands événements » a assuré Frédéric Le Gars, Maire de Le Palais.

La cérémonie s'est achevée par un pot de l'amitié, et en musique car Joëlle et Sam ont généreusement partagé airs d'accordéons et voix des chansons. Désormais, un regard bienveillant réalisé dans une poutre en chêne provenant du musée du Louvre veille fidèlement sur la ville.





La municipalit  palantine avait exprim  en 2018 le souhait de rendre, de mani re concr te, un hommage   Anne-Marie Cl ment, ancienne gardienne de la citadelle de Le Palais. Une v ritable figure locale dont la silhouette avec sa grande cape, son b ret et son trousseau de clefs restera   jamais dans la m moire collective. Un buste a  t  command  et l'endroit de son implantation choisi; pr s de la maison des  clusiers, au pied de la citadelle dans un enclos devenu pour la cause un lieu d'exposition, «l'espace Nanie Cl ment». L'inauguration s'est d roul e le samedi 8 juin en pr sence des initia-

CITADELLE VAUBAN Nanie CL MENT SENTINELLE SANS ARMURE POUR LA POST RIT 

teurs du projet, du sculpteur, d' lus et d'une assistance fournie. A l'issue des diverses allocutions et t moignages, le buste a  t  d voil . Une r ussite dans la ressemblance qui a marqu  les personnes pr sentes. Nanie Cl ment est d sormais, pour la post rit , la «gardienne sans armure» de la citadelle.



L' PITAPHE

La municipalit  a souhait  en 2018 rendre hommage   Nanie Cl ment, illustre personnage de Belle- le-en-Mer. Mademoiselle Cl ment aura marqu  sa commune et les esprits. Aujourd'hui elle continue   veiller sur la ville au pied de sa citadelle. Anne-Marie Cl ment, gardienne de la citadelle



Les enfants l'appelaient « Nanie », les autres plus respectueusement « Mademoiselle Cl ment ». Elle  tait n e le 21 mars 1907   Le Palais, fille d'Armand Cl ment de Locmaria et de Marie Lorec du Skeul. Son p re re u des Domaines maritimes le poste de gardien de la citadelle et c'est ainsi qu'elle grandit   l'ombre des fortifications du Mar chal de Vauban. Nomm e gardienne   son tour en 1933, elle devait rev tir l'uniforme de la Marine : la cape et le b ret militaire dont elle ne s'est jamais d partie. Elle a travers  l'histoire de la citadelle en soulageant les r fugi s espagnols fuyant la guerre civile en 1936, en s'occupant des prisonniers fran ais et anglais durant la derni re guerre mondiale. Historienne autodidacte, elle n'avait pas sont

pareil pour r citer quelques vers du po te Saint-Amant, pour parler de Toussaint Louverture ou  voquer ses rencontres avec Arletty et Marcel Carn . Mais sa citadelle  tait avant tout celle des enfants de l' le et ceux du p nitencier, qui trouvaient chez elle le r confort de quelques cr pes et la promesse de formidables parties de cache-cache. Elle leur enseignait le cat chisme et les captivait ensuite avec des r cits de chevaliers et d'empoisonneuses. Son d vouement et sa fid lit    la citadelle qu'elle ch rissait, ont  t  r compens s en 1985 par Jacques Lang, qui lui remit la d coration de chevalier des arts et des l ttres, en qualifiant Nanie de «Monument historique vivant». « Sentinelle sans armure » comme elle se plaisait   le rappeler, sa silhouette famili re, alourdie par le poids du trousseau de clefs dont elle ne se s parait jamais, restera pour toujours dans notre m moire collective. Mademoiselle Cl ment est d c d e le 26 mars 1992.



L'ARTISTE

Thierry Gillaizeau est n  en 19*57. Depuis toujours il est attir  par le travail du bois, le statuaire et l'ornementation   ytavers les  ges. L'histoire d bute en 1973 dans un atelier d' b nisterie   Paris o  un compagnon lui transmet sa passion. En 1980 Thierry ouvre un atelier d' b nisterie   Belle- le-en-Mer o  il s'associe pour cr er un chantier naval   Le Palais, apr s avoir d couvert la marine traditionnelle en bois. Parall lement il d bute une formation de sculpteur et en 2007 il participe au concours des meilleurs ouvriers de France dont il sortira laur at. Encourag  par ce succ s, il cr e en 2008 un atelier de sculpture de bois sur l' le. La m me ann e il se verra couronn  du « Troph e des Vinci » d cern  par l'association d'art et m tiers. De 2008   2019, l'artiste a r alis  plus de 70 sculptures en pi ces uniques, des projets divers li s   l'histoire de notre patrimoine. Le buste de Nanie Cl ment, r alis  dans une poutre de ch ne provenant du mus e du Louvres est un travail exceptionnel qui permet   l'artiste de laisser son empreinte dans sa commune.





CÉRÉMONIE... FESTIVITÉS... SUCCÈS POPULAIRE AU RENDEZ-VOUS

ALLOCATION DU MAIRE



Monsieur le Député,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les représentants des corps constitués, Gendarmes, Pompiers, SNSM,
Mesdames et Messieurs les Anciens combattants,
Mes chers amis, mes chers concitoyens,

Pablo Néruda avait pour habitude de dire : « je veux toutes les mains des hommes pour pétrir des montagnes ». Plus modestement, je vous dirai à mon tour, il nous faut toute la volonté des hommes pour porter la République. 1789-2019 : 230^{ème} anniversaire d'une bascule historique de l'affranchissement d'une population prenant en main son destin. Le 14 juillet 1989, jeune élu de la République je me souviens mettre enthousiasmé à l'idée de fêter à l'époque ce qui était le bicentenaire de la Révolution. Nous avons avec les autorités municipales organisé un certain nombre de commémorations et d'actions significatives. Deux siècles de République, belle performance ! Trente ans plus tard, je suis toujours jeune élu de la République, et mon devoir est comme tous les ans de rendre hommage à notre Marianne. Marianne souvenez-vous d'un bonnet phrygien à la cocarde bleu, blanc et rouge, les couleurs imprescriptibles de notre nation. Rendre hommage à notre République c'est en toutes circonstances immédiatement la remettre daplomb et dans la bonne direction. Le saccage de l'Arc de triomphe dans un passé très récent nous a montré à quel point les atteintes portées à nos symboles peuvent être traumatisants. Le visage de Marianne mutilé est significative d'une fracture entre le peuple et les dirigeants de la nation. A nouveau, au cours de notre histoire, des citoyens revendiquent une meilleur

justice sociale et nous alertent sur le besoin d'un meilleur équilibre territorial et la nécessaire répartition des richesses. Malgré plusieurs avancées significatives, le feu n'est pas éteint, il couve encore et nous devons rester à l'écoute de notre population. La République est une belle insoumise qui avance doucement et irrémédiablement vers le mieux être des femmes et des hommes qui la composent avec ses valeurs en toile de fond. Liberté : liberté chérie. De penser et d'écrire.

Égalité : égalité pour les femmes, égalité des chances, d'accès aux logements à la culture et à l'éducation pour tous. Fraternité : entre nos concitoyens pour une solidarité exemplaire. Laïcité : pour la coexistence paisible de toutes nos communautés spirituelles. 230 années comme 230 perles glissées sur le fil de la démocratie que nous devons tous porter en collier. Chacune de ces perles est précieuses car elle est la preuve de la trace du progrès et des avancées pour le bien de l'humanité.

Grâce à la République, chaque homme naît libre et égaux en droits.

Grâce à la République, la peine de mort a été abolie.

Grâce à la République, les perles accumulées dans les années 1870, 1914-1918, 1939-1945, 1958-1962, ont été, et notre présence au monument aux morts en témoigne, des années coûteuses en sacrifices humains mais indispensables pour la défense de notre nation, de ses valeurs et de notre liberté. Gloire aux héros morts pour la France.

Grâce à la République, la femme est et doit être l'égal de l'homme.

Grâce à la République, l'être humain n'est plus un meuble. C'est la fin de l'ignoble article 44 du code noir. Un décret de 1794 a aboli l'esclavage et déclare que tous les hommes sans distinctions de couleur sont des citoyens français.

Rétabli en 1802 par Napoléon Bonaparte alors consul de France, notre devoir de mémoire nous oblige à louer les esprits éclairés de Victor Schœlcher en Martinique et Toussaint Louverture à Haïti qui portèrent les valeurs de la République humaniste face aux misérabilisme de l'impérialisme. D'une révolution à l'autre, celle de 1789 et celle de 1848, il aura fallu se battre pour définitivement abolir l'esclavage.

Grâce à la République, il y a trente ans nous avons proclamés les droits de l'enfant adopté par l'Europe. L'éducation est la clef de tout. L'école, le collège, le lycée, l'université sont les socles qui permettent à chacun et chacune d'appréhender son destin et de construire son histoire. Il est sûrement plus difficile d'être jeune aujourd'hui qu'hier. Nous devons

prendre soin des enfants de la République et c'est une des raisons pour laquelle tous les maires de France sont attachés à leur école communale.

Grâce à la République, notre projet partagé et citoyen de cœur de V'île devient une réalité accessible parce que nous avons trouvé un chemin commun, parce que nous avons le sens des autres et parce que nous avons l'ambition de partager notre bonheur de vivre ensemble.

Alors oui c'est un honneur d'être le représentant de notre République. Et cet honneur nous oblige à porter votre voie à rester fidèle aux valeurs de la France et notre devoir est de préparer l'avenir. Il n'y aura pas d'avenir sans unité. Quelle soit locale ou nationale. L'unité c'est réunir la communauté française dans sa diversité pour y puiser force courage et honorer sans complexe notre histoire.

Grâce à la République, chacun de nous peut rayonner sans discrimination et préjugé et aujourd'hui comme demain nous resterons fidèle à nos missions pour vous permettre de toujours être libre de penser et d'espérer. Nous vous assurerons un traitement équitable de la redistribution de l'argent public dans le soucis permanent de l'intérêt général insulaire. Nous vous assurerons d'être à vos côtés dans les moments difficiles d'allégresse car notre solidarité ne souffre pas des engagements feints ou tièdes.

Je suis avec vous, pour vous jusqu'à la racine du commencement de ce qui nous tient debout. Dans sa tragédie «Hamlet», Shakespeare en regardant un crâne se posait la question : « être ou ne pas être ». La réponse est simple, Nous sommes la République., Alors Vive la démocratie., Vive la République, Et Vive la France.





La fête nationale s'est déroulée dans de très bonnes conditions et sous un beau soleil en présence de l'une des nouvelles doyennes des Palantins âgées de 99 ans, Odette Fiévet, née le 6 janvier 1920 et Suzanne Gautrain, née le 15 juin 1920, seule présente à la fête (Photo ci-contre)

Après s'être rassemblé sur la place de l'Hôtel de ville, le cortège a pris la direction du monument aux morts sur le site mémoriel du Pont-Orgi, en musique, la fanfare des «Guerveur» en tête.

Sur place, entourés des anciens combattants et d'un public nombreux, les élus bellilois ont pu entendre l'allocation du Député Jimmy Pahun venu spécialement pour l'occasion. Frédéric Le Gars a ensuite délivré son message sur les fonde-
 ments de la République.

ments de la République.

Ce 14 juillet a été l'occasion pour quatre pompiers volontaires d'être honorés. Clémence Friant, Ophélie Tingaud-Lucas et Ewen Sherry ont été élevés à la distinction de première classe. La médaillée de bronze pour ses 10 ans de service a été décernée à Trestan Boyer. La cérémonie s'est ensuite poursuivie par une très belle prestation de la fanfare insulaire «Les Guerveur» et par un traditionnel pot de l'amitié.



REMERCIEMENTS

La fête nationale s'est déroulée dans de très belles conditions, tous les ingrédients étaient réunis pour assurer le succès de cette soirée. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui y ont contribué.

CARTON ROUGE

Cependant, un agissement inacceptable d'un autre temps malheureusement non révolu s'est produit en fin de soirée. Sur la piste de danse, alors que la fête battait son plein, un couple de deux jeunes hommes se sont fait prendre à partie, puis agresser parce qu'ils s'aiment à la vie comme à la fête. La municipalité de Palais condamne avec une extrême fermeté ce type d'agression discriminatoire, lâche et homophobe. Ces agissements ne correspondent en rien aux valeurs que nous défendons au quotidien, et ne correspondent encore moins au bien vivre ensemble insulaire dont la solidarité et la tolérance ne sont pas de vains mots. Si les auteurs de ces faits se reconnaissent, sachez que jamais nous ne cessons de combattre vos idéologies nauséabondes. La municipalité n'hésitera pas à se porter partie civile en cas d'identification des auteurs de ces faits.

Du côté festif, en soirée, dans une ville fermée à la circulation, c'est une foule de milliers de personnes qui ont envahi le centre-ville pour assister aux festivités nocturnes. Les différents stands des commerçants et associations, formant un Palais-Piéton de grande ampleur ont permis à la population de se restaurer et de s'offrir quelques petits plaisirs pour patienter

jusqu'à la tombée de la nuit, moment où le feu d'artifice tiré de la Citadelle a brillé de mille feux. Un magnifique spectacle pyrotechnique qui a été le coup d'envoi du bal populaire sur la place de République. Tout un panel de réjouissances qui a contribué à faire de cette journée de fête nationale une belle réussite populaire.





LE MONDE PAYSAN EN FÊTE SHOW DU SAVOIR-FAIRE INSULAIRE



Le traditionnel et très attendu comice agricole s'est déroulé le 18 juillet dernier dans le bois du Génie. De nombreux agriculteurs avaient répondu présent pour offrir aux Bellilois et aux visiteurs le plaisir de découvrir les plus beaux spécimens de leurs élevages, au total près de 60 bénévoles se sont affairés pour que l'événement soit une réussite.

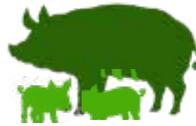
La matinée a été rythmée par la présentation devant jury des chevaux de traits bretons. Une cavalière a ensuite permis aux petits et aux grands d'assister à une démonstration équestre avec un cheval Andalou. Différents prix ont été remis comme il est de tradition, une action récompensant le travail de éleveurs.

La matinée s'est achevée par un repas champêtre organisé par Jean-Luc Guennec entouré d'une équipe de volontaires. Et ce sont finalement 650 repas qui ont été servis avec un menu local composé de taboulé,



d'agneau de l'île et crème glacée.

Les visiteurs ont pu, toute la journée, flâner dans le bois, côtoyer vaches et moutons et échanger avec les agriculteurs. Un moment toujours convivial qui permet de réunir Bellilois et visiteurs en pleine saison. « Le comice s'est déroulé avec l'aide précieuse des bénévoles, toujours à pied d'œuvre pour aider le monde agricole. Cette manifestation a été une franche réussite, que ce soit d'un point de vue financier, mais surtout une réussite sur le plan relationnel. Les discussions survenues avec les spectateurs sont toujours bénéfiques et importantes pour échanger sur les méthodes et les différentes productions présentées sur notre île » indique Franck Guégan, Président du syndicat d'élevage et de conclure : « Avec cette belle réussite, nous allons pouvoir avoir une perspective d'avenir sur les ambitions prochaines au sein de l'association





RÉSULTATS

PRIM HOLSTEIN

Première lactation

- 1- LEXUS Gaec de Borticado
- 2- LOUANE Gaec de Borticado
- 3- MADÈRE Earl de Domois

Meilleure mamelle jeune :
LOUANE Gaec de Borticado

Meilleure mamelle adulte :
IKEA Gaec de Borticado

Grande championne
IKEA Gaec de Borticado

Deuxième lactation

- 1- JALOUSE Gaec de l'Armorique
- 2- LINOTTE Gaec de Domois
- 3- JAMAÏCA Gaec de Borticado

Troisième lactation

- 1- INCISIVE Earl de Domois
- 2- JOGANE Earl de Kervi
- 3- JOKA Earl de Kervo

Quatrième lactation

- 1- HARISSA Gaec de l'Armorique

Cinquième lactation

- 1- FABRIQUE Earl de Domois
- 2- FINESSE Gaec de Borticadi
- 3- GLAIEUL Gaec de l'Armorique

NORMANDE

Première lactation

- 1- MIMOSA Alain Le Gam
- 2- LÉCHOUILLE Gaec du Menhir
- 3- LISON Gaec des Grands-Sables

Meilleure mamelle jeune
LISON Gaec des Grands-Sables

Meilleure mamelle adulte
JOSKA Gaec des Grands-Sables

Grande championne
JOSKA Gaec des Grands-Sables

Deuxième lactation

- 1- JOSKA Gaec des Grands-Sables
- 2- JASSY Gaec des Grands-Sables
- 3- NC Earl de Viligam

Troisième lactation

- 1- HEUREUSE Gaec du Menhir
- 2- JELLY Gaec des Grands-Sables
- 3- JAWI Gaec des Grands-Sables

PIE ROUGE

Première lactation

- 1- JUNE Gaec de Borticado
- 2- JAYA Gaec de Borticado
- 3- LADESIRADE Gaec d'Armorique
- 4- IRINA Gaec des Grands-Sables





Hello, c'est moi, l'Abeille noire de Belle-Île... Jouez avec moi!

Vous trouverez
facilement les réponses
en lisant le livret
« J'ai vu un mow île... et vous? »
(solution sur le site apcanbi.fr)



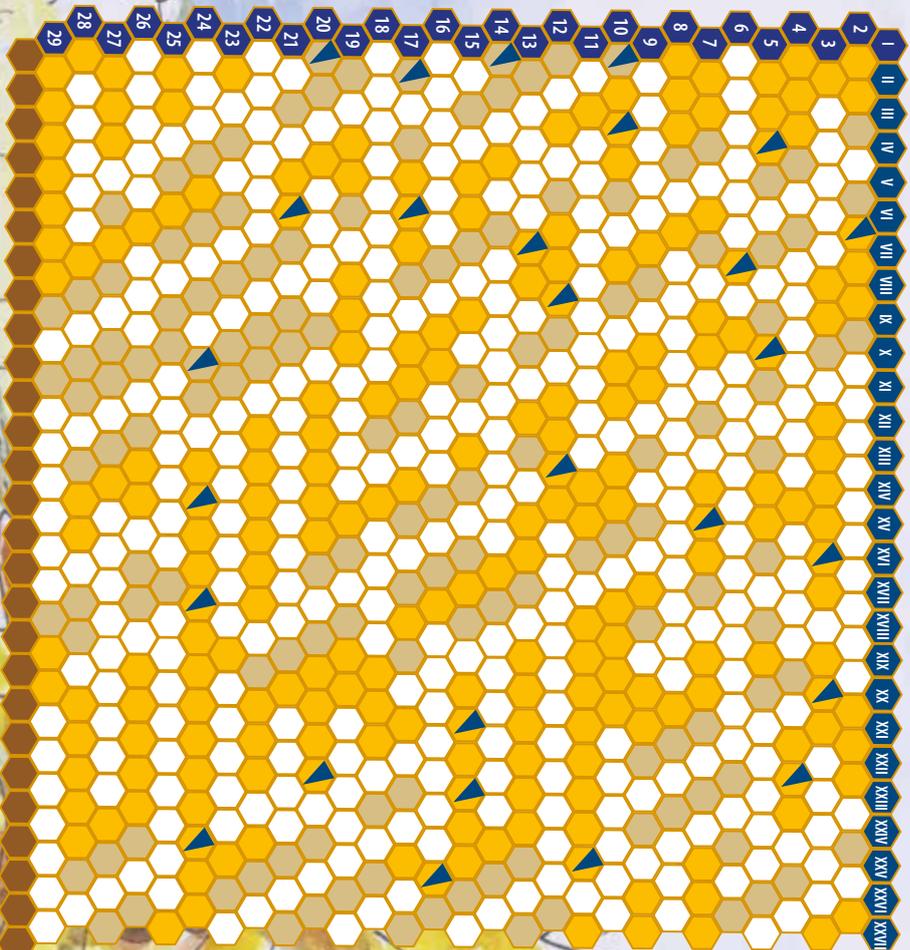
Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île

HORIZONTALLEMENT

- Préparez une catastrophe écologique majeure
- Mépechie de sortir/ Pond tous les oeufs de la colonie
- Gélie en été dans la ruche/ On aime en donner un
- En paille, en liège ou à cadres
- 8 jours après l'oeuf déposé dans une alvéole/ A préserver d'urgence
- Ma grande affaire/ Les hommes la cherche sur d'autres planètes
- Partie de mon corps pouvant contenir du nectar, du miel, de l'eau
- La colonie d'abeilles rassemblée pour s'établir ailleurs
- Plantes qui me fournissent nectar et pollen en bonne quantité
- Ils fleurissent en nombre au printemps sur Belle-Île
- Au-dessus de nos têtes
- Processus de gouttelettes d'eau qui surgent au printemps au printemps
- Parmi les dernières feuilles/ Pompe à nectar
- Me servent à mordre la ruche/ Primaires ou secondaires
- Genre Permanent d'initiatives pour l'environnement/ Mon premier stade de développement après l'oeuf
- Qui n'est pas vrai
- Ferme les alvéoles pour garder le miel au sec/ Les produits de ma ruche aident à la soulager
- Arbustes aux épines ayant une longue période de floraison
- Espèce menacée, endémique fragile et résistante (en 2 mots)
- Cultivé sans pesticide
- Redoutable prédateur des abeilles (en 2 mots)
- Mon thorax en est recouvert/ Article 39 de la loi devient pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- De très loin les plus nombreuses dans la ruche
- Moyen de communication entre abeilles
- Aspect du pollen sur les étamines des fleurs/ Garantie juridique du développement respectueux

EN DIAGONALE

- Ensemble des prélatés
- Peut être de Le Gall
- On peut le rouler ou le rompre
- Non domestiqués
- Je l'aspire avec ma langue
- Son nom vient du bruit qu'il fait en volant
- Recolte dans les hausses des ruches/ Cache en son coeur des étamines
- Nourriture de la reine de la ruche (en 2 mots)
- Partie femelle de la fleur
- La belle saison/ La reine en pond des millions
- Maladie bactérienne de l'abeille
- Territoire pour la protection de l'espèce endémique
- Pour inspecter mon venin/ Mon nom en latin
- Vents légers/ Pour transporter mes boulettes de pollen
- Mastic végétal brunâtre que je fabrique
- Philosophie et sage qui s'occupe des abeilles
- Trop utilisé/ Qui me sert à quelque chose
- Sûre entre ma tête et mon abdomen
- Acaïen nageante parasite de l'abeille
- Me font office de nez
- A l'opposé du ventre
- Il en faut environ 5 litres par jour dans la ruche
- Tous les produits de ma ruche
- Réserve/voir de biodiversité sous pieds
- La ponte de la reine
- Je les sagne 2 par 2 avant de m'emporter
- Je vous invite à la maintenir les 12 et 13 octobre 2019!



N'oubliez pas :
les 12 et 13 octobre,
c'est la Fête
de l'Abeille noire et de la nature
à Belle-Île

A.P.C.A.N.B.I.
Kerdalidec - 56360 LOCMARIA
06 07 08 22 55 - 07 82 28 92 73 • contact@apcanbi.fr • apcanbi.fr